NE LAISSEZ PERSONNE SUR LE BORD DU CHEMIN

#agircontrelesinégalités

POUR UNE SOCIÉTÉ BURKINABÈ JUSTE, ÉGALITAIRE ET UNIE !

Je vote pour la réduction des inégalités

#agircontrelesinégalités

INTRODUCTION

La crise mondiale des inégalités est plus que jamais présente. En 2019, les 2 153 milliardaires du monde entier ont accaparé à eux seuls plus de richesse que celle détenue par 4,6 milliards de personnes, soit 60 % de la population mondiale. Alors qu'une élite poursuit ainsi son enrichissement, la moitié la plus pauvre de la planète survit avec moins de 5 dollars par jour, ce qui équivaut à 3 000 francs CFA par jour[1]. **La crise actuelle du coronavirus et son impact sur l'économie mondiale risquent d'accentuer cette fracture et de creuser encore davantage les inégalités** si rien n'est fait pour soutenir les plus démuni-e-s.

Le Burkina Faso ne fait pas exception. Depuis des années, **les inégalités persistent à des niveaux élevés** et coexistent avec de nombreuses autres crises dans le pays : déplacements forcés, crises climatique, alimentaire, sécuritaire et humanitaire. Ces crises à multiples facettes ont un impact sur la capacité du pays à réduire la pauvreté, à faire face aux conséquences des pandémies telles que la Covid-19 et à réaliser de manière durable le plein développement humain de ces populations. C'est ainsi que le Burkina Faso se classe **182e sur 189 pays suivant l'Indice de Développement Humain** (IDH 2019). Par ailleurs, après ajustement selon l'état des lieux des inégalités, l'indice révèle une **perte de bien-être des populations du Burkina Faso de 30 % due aux inégalités[2]**.

Les inégalités touchent des domaines très différents : revenus, accès aux services sociaux de base dans certains territoires du pays, rapports hommes-femmes ou encore participation politique en raison des difficultés structurelles rencontrées par les femmes et les jeunes pour exercer une influence. **Ces inégalités, qui se manifestent dans tous les domaines de la vie, font partie des multiples causes qui sous-tendent les conflits** affectant aujourd'hui la zone des trois frontières Mali, Burkina Faso et Niger. La dégradation de la situation sécuritaire et la crise de protection qui affectent en particulier les populations des régions du Sahel, Centre Nord, Nord, Boucle du Mouhoun et Est ont entraîné des déplacements massifs passant de plus de 47 000 personnes déplacées internes en fin décembre 2018 à plus de 978 000 en juillet 2020[3]. Les conflits ont affecté plus de 5 millions de personnes, c'est-à-dire, un quart de la population du Burkina Faso, et 2,2 millions de personnes ont aujourd'hui besoin d'aide humanitaire d'urgence[4]. Les conflits ont plongé des millions de personnes dans des situations d'extrême précarité. Ils impactent directement l'activité économique des zones affectées et alimentent les divisions et **sentiments d'injustice, nourrissant à leur tour, dans un cercle vicieux, les inégalités, les conflits et les violences**.

Le Burkina Faso est engagé au plus haut niveau politique en matière de réduction des inégalités. Les **Objectifs de Développement Durable** (ODD), **l'agenda 2063 de l'Union Africaine et le Plan National de Développement Economique et Social 2016-2020** (PNDES) inscrivent la réduction des inégalités au cœur de la feuille de route politique et de développement. Bien que ces efforts pointent dans la bonne direction, un engagement renouvelé est nécessaire pour réduire les inégalités. **En fait, le scénario de crise économique qui émerge à la suite de la pandémie de Covid-19 met en évidence la fragilité économique et sociale du pays**, qui risque d'amplifier les inégalités existantes et de déstabiliser encore plus la société burkinabè.

Les inégalités ne sont pas le fruit du hasard ou une fatalité. Elles sont le résultat de choix politiques concrets. Les élections présidentielles et législatives qui se tiendront simultanément le 22 novembre 2020 au Burkina Faso seront une opportunité majeure pour porter les revendications de la société civile en matière de réduction des inégalités au cœur de l'agenda politique national. Face aux défis économiques, sanitaires et sécuritaires du pays, il faut promouvoir un **nouveau contrat social qui vise à réduire les inégalités et contribue à bâtir un Burkina Faso plus résilient, équitable et en paix**.

1 *Oxfam (2020) Celles qui comptent : Reconnaître la contribution considérable des femmes à l'économie pour combattre les inégalités : https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620928/bp-time-to-care-inequality-200120-fr.pdf*

2 *PNUD (2019) Rapport sur le développement humain 2019 : Les inégalités de développement humain au XXIe siècle. Note d'information à l'intention des pays concernant le Rapport sur le développement humain 2019. Profil pays : Burkina Faso : http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/fr/BFA.pdf*

3 *Chiffres CONASUR (2020) Refugees Operational Data Portal by UNHCR : https://data2.unhcr.org/en/country/bfa*

4 *OCHA Burkina Faso (2020), Aperçu des besoins humanitaires. Publié en Mai 2020. https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bfa_hno_2020_04062020_web.pdf*

1

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS PERSISTANTES : UNE NÉCESSITÉ URGENTE DANS LE MONDE POST-COVID-19

Les inégalités au Burkina Faso, qu'elles soient économiques, sociales ou politiques, demeurent une réalité malgré l'apport des projets, des programmes et des politiques nationales mis en œuvre pour en venir à bout. Ces inégalités contribuent **à nourrir des perceptions d'injustice** qui perpétuent **un environnement propice à la crise sécuritaire actuelle**[5]. Les groupes les plus touchés par les inégalités sont encore aujourd'hui **les femmes, les personnes déplacées, la jeunesse et les personnes vivant avec un handicap,** en particulier **en milieu rural**, où se concentre 70 % de la population du pays[6]. Les inégalités spatiales demeurent elles aussi importantes et menacent de créer un pays à deux vitesses, avec quelques régions **où l'État est très peu présent en tant que prestataire de services. Les écarts existants risquent de se perpétuer, voire de se creuser, à la lumière de la crise économique mondiale provoquée par la Covid-19,** créant davantage un sentiment d'abandon par l'État d'une frange importante de la population.

1. Inégalités économiques

Bien que la dernière décade ait été marquée par un recul notable des niveaux de pauvreté dans le pays, cette diminution n'est pas homogène. Au niveau national, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté a baissé de huit points entre 2003 et 2014, passant de 48,6 % à 40,1 %. Pourtant, dans les zones rurales, **47,5 % de la population vit encore en dessous du seuil de pauvreté**, contre **seulement 13,7 % en milieu urbain**[7].

De la même façon, les disparités géographiques en matière de réduction de la pauvreté persistent. En effet, une personne sur deux vit en dessous du seuil de pauvreté dans les régions de l'Est, du Centre-Nord et du Centre-Ouest. **Dans les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord, les niveaux de pauvreté sont encore plus frappants, avec respectivement 6 et 7 personnes sur dix vivant en dessous du seuil de pauvreté.** En revanche, dans la région Centre, qui concentre la majorité de la population urbaine, moins d'une personne sur 10 vit sous le seuil de pauvreté[8].

GRAPHIQUE 1 : incidence de la pauvreté monétaire par région en 2014 (Burkina Faso)

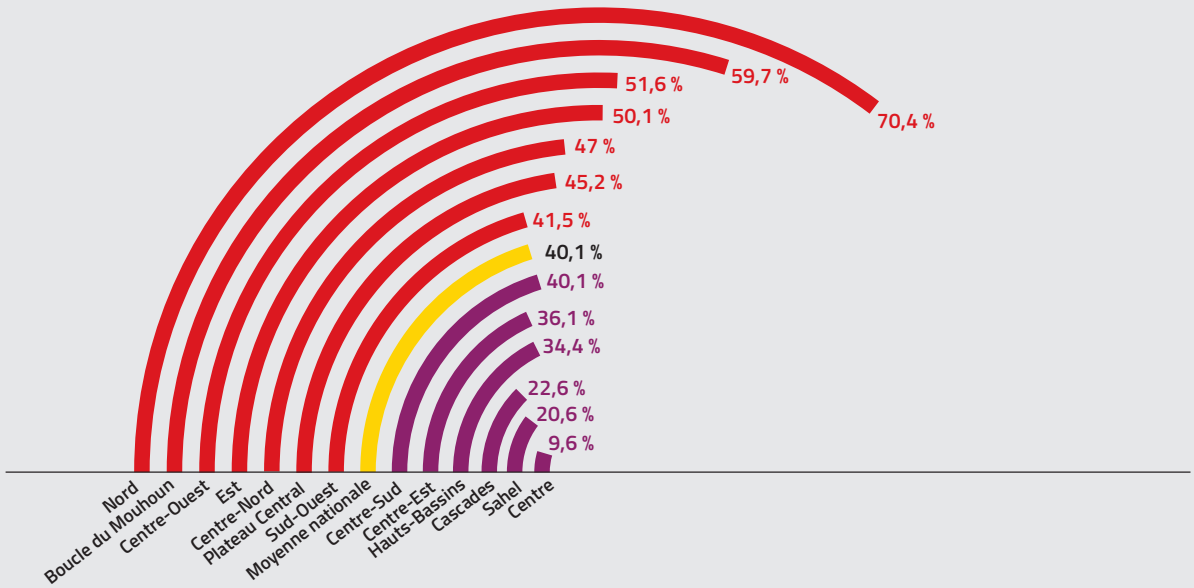

Élaboré par les auteurs à partir des données du tableau de bord social de l'INSD 2017 (les dernières données disponibles datent de 2014)
http://www.insd.bf/n/contenu/pub_periodiques/tableaux_de_bord/TBS/TBS_2017.pdf

5 *L'étude d'International Alert (2018) montre que l'élément le plus déterminant pour la vulnérabilité ou la résilience à la violence est l'expérience (ou la perception) d'abus et de violations par les autorités gouvernementales, qui sont le facteur numéro un de la décision des jeunes de rejoindre des groupes violents. D'autre part, l'étude montre que le renforcement de la cohésion sociale, le soutien du rôle des jeunes hommes et femmes dans leurs communautés et l'atténuation de l'exclusion sociale ou fondée sur le genre pourraient accroître la résilience des communautés. Source : International Alert (2018), If Victims Becomes Perpetrators – Factors contributing to vulnerability and resilience to violent extremism in the Central Sahel: https://www.international-alert.org/sites/default/files/Sahel_ViolentExtremismVulnerabilityResilience_EN_2018.pdf*

6 *Selon les dernières données disponibles (2018), 71 % de la population burkinabè vit en milieu rural. Source : Banque mondiale (2020), suivi d'indicateurs démographiques : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.RUR.TOTL.ZS?locations=BF*

7 *Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), Tableau de Bord Social (TBS) du Burkina Faso 2017. Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement : http://www.insd.bf/n/contenu/pub_periodiques/tableaux_de_bord/TBS/TBS_2017.pdf*

8 *Ibid.*

#agircontrelesinégalités

AU BURKINA FASO, ON VIT EN MOYENNE 15 ANS DE MOINS

DANS LA REGION CENTRE-EST QUE DANS LA REGION CENTRE

Je vote pour la réduction des inégalités

SUR UN ÉCHANTILLON DE 387 608 PERSONNES DÉPLACÉES À L'INTÉRIEUR DU PAYS,

SEULEMENT 28 % POSSÉDAIENT UNE CARTE D'IDENTITÉ

EN ZONE RURALE, 47,5 % DE LA POPULATION VIT EN DESSOUS DU SEUIL DE PAUVRETÉ,

CONTRE 13,7 % EN MILIEU URBAIN

88 % DES ENFANTS N'AVAIENT PAS D'ACTE DE NAISSANCE

#agircontrelesinégalités

A OUAGADOUGOU, LE TAUX DE MORTALITÉ CHEZ LES MOINS DE 5ANS

EN ZONE NON LOTIE EST DEUX FOIS SUPERIEUR QU'EN ZONE LOTIE

LES 20 % LES PLUS AISÉ-E-S

CONCENTRENT 44 % DES REVENUS

31,5 % DES AGRICULTEURS MASCULINS SONT PROPRIÉTAIRES DE LEURS TERRES

CONTRE 7,4 % DES AGRICULTRICES

TOUTE SITUATION DE HANDICAP MULTIPLIE PAR DEUX

LA PROBABILITÉ QU'UN ENFANT NE FRÉQUENTE JAMAIS L'ÉCOLE

EN MILIEU URBAIN LE M³ D'EAU POTABLE FAIT

188F CONTRE 500F EN MILIEU RURAL

Ce progrès à deux vitesses dans la réduction de la pauvreté est dû à une répartition inégale de la croissance économique. Bien que le Burkina Faso ait connu un rythme de croissance moyen de 5,7 % au cours des dix dernières années, les dernières données disponibles indiquent que les **20 % les plus aisé-e-s concentrent encore 44 % des revenus, tandis que 80 % de la population se partagent les 56 % restants**[1].

En effet, ces écarts s'intensifient si on analyse le niveau de vie au Burkina Faso. La dépense de consommation des 10 % de personnes les plus riches est **8 fois supérieure** à celle des 10 % de personnes les plus démunies. En fait, **les 10 % de la population appartenant aux classes les plus aisées consomment beaucoup plus que les 60 % les plus pauvres**[2] :

GRAPHIQUE 2 : répartition de l'ensemble des revenus au niveau national en fonction de la classe économique en 2014 (Burkina Faso)

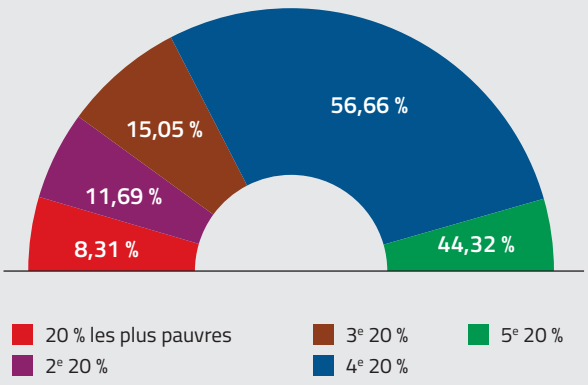

Élaboré par les auteurs à partir des données disponibles sur PovcalNet, Banque mondiale
http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/povOnDemand.aspx

1 *PovcalNet, Banque mondiale (2020), http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/povOnDemand.aspx et PNUD (2017), Analyse comparative des moteurs des inégalités de revenus au Burkina Faso, au Ghana et en République-Unie de Tanzanie, dans Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne : tendances divergentes, déterminants et conséquences. https://www.un-ilibrary.org/economic-and-social-development/inegalites-de-revenus-en-afrique-subsaharienne_e1187ea3-fr*

2 *Ibid*

GRAPHIQUE 3 : évolution du niveau de vie (consommation) des 10 % les plus riches et des 10% les plus pauvres entre 1994 et 2014 (Burkina Faso)

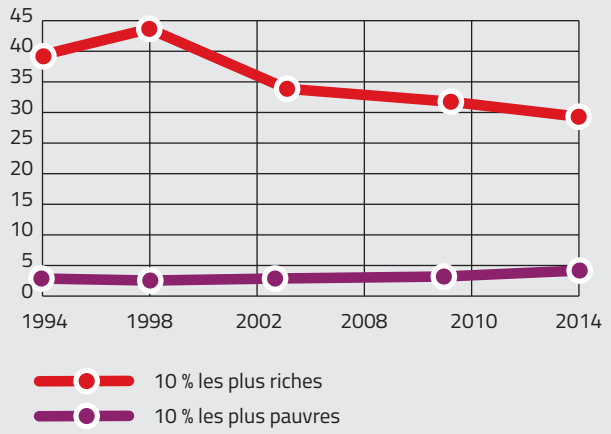

Élaboré par les auteurs à partir des données disponibles sur PovcalNet, Banque mondiale
http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/povOnDemand aspx

Les inégalités de revenus et de consommation sont nourries et exacerbées par un accès très inégal à des emplois de qualité, en particulier pour les femmes et les jeunes, dans un pays où près de 70 % du travail est informel[1]. **Le revenu annuel moyen des hommes ayant un emploi est près de 3 fois plus élevé que celui des femmes[2]**.
Au Burkina Faso, le temps d'activité global des femmes est 1,6 fois supérieur à celui des hommes à cause du travail de soins non rémunéré. En moyenne, elles y consacrent 27 heures par semaine, soit près de quatre heures par jour, contre quatre heures par semaine pour les garçons. Cette répartition injuste du travail de soins se perpétue à cause des normes sociales discriminatoires. Près de 6 Burkinabè sur 10 déclarent que les filles et les garçons ne devraient pas consacrer le même temps aux tâches domestiques et de soins, considérant qu'il s'agit de responsabilités exclusivement féminines. Même s'il est invisible, ce travail s'est révélé plus essentiel que jamais dans nos communautés, à cause de l'arrivée de la Covid-19. Entre mars et mai 2020, le pays a connu des restrictions de mobilité, la suspension des cours scolaires et une augmentation du nombre de personnes devant être soignées et traitées chez elles. Pour répondre à ces mesures, le pays s'est appuyé plus que jamais sur le travail domestique et le travail de soins des femmes. Selon les calculs d'Oxfam, ce travail équivaut à au moins 10 800 milliards de dollars au niveau global.

Plusieurs études soulignent également une forte précarisation du travail des femmes et des jeunes. En effet, **l'emploi non rémunéré atteint près de 90 % chez les jeunes hommes des zones rurales et 86 % chez les jeunes filles rurales**, surtout dans l'agriculture, mais aussi de façon croissante dans l'industrie et les services[3]. **Les femmes représentent ainsi 80 % de la main-d'œuvre non rémunérée sur les parcelles agricoles et dans les entreprises familiales[4]**. D'autre part, quand elles participent à l'économie rémunérée, elles le font dans des secteurs où les salaires sont plus bas, comme le petit commerce, la restauration, les activités de transformation agroalimentaires et l'artisanat, tandis que les hommes s'investissent davantage dans des secteurs comme le secteur privé formel, le secteur public et le commerce de gros[5]. **Les femmes ne comptent que pour 24 % de la main-d'œuvre du secteur public et du secteur privé formel[6]**.

Dans un contexte où la crise de la Covid-19 menace de détruire un grand nombre d'emplois, surtout dans le secteur informel, nous devons nous préoccuper de telles tendances. Selon les estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le premier mois de crise en raison du coronavirus a entraîné une baisse de 60 % des revenus des travailleurs et travailleuses dans l'économie informelle à travers le monde. En Afrique subsaharienne, cette baisse pourrait atteindre 81 %[7]. Selon l'analyse de l'OCDE SWAC,

1 *OIT (2016), L'OIT au Burkina Faso : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-abidjan/---sro-abidjan/documents/publication/wcms_448292.pdf*

2 *Jean-François Kobiane et Idrissa Ouili Sibi Guissou (2020), État des lieux des inégalités multi-dimensionnelles au Burkina Faso. Facilité de recherche sur les inégalités de l'AFD : https://www.afd.fr/fr/ressources/etat-des-lieux-des-inegalites-multi-dimensionnelles-au-burkina-faso*

3 *Banque mondiale (2018), Jobs Diagnostic in Burkina Faso. Overview and Suggestions for a Strategic Framework for Jobs. Jobs Series, Issue 15 : http://documents.worldbank.org/curated/en/435151544130430468/pdf/ACS22740-REVISED-Burkina-Faso-Jobs-Diagnosis.pdf*

4 *Ibid*

5 *Ibid*

6 *OCDE (2018), Étude pays SIGI-Burkina Faso : http://www.oecd.org/development/development-gender/ETUDE-PAYS-SIGI-BURKINA-FASO.pdf*

7 *OIT (2020), ILO Monitor: COVID-19 and the world of work. Third edition Updated estimates and analysis, 29 april 2020 : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/documents/briefingnote/wcms_743146.pdf*

dans le seul secteur alimentaire[8], qui représente le plus grand secteur économique de la région de **l'Afrique de l'Ouest, plus de 82 millions d'emplois seront directement affectés par les restrictions de mobilité, dont 5,9 millions d'emplois au Burkina Faso.** Les femmes seront particulièrement touchées, car elles représentent les deux tiers de la main-d'œuvre dans le secteur alimentaire de la région[9].

8 L'analyse de l'OCDE SWAC estime que ce secteur comprend l'agriculture ainsi que les segments de la transformation des aliments, de la commercialisation des denrées alimentaires et de la consommation en dehors du domicile (y compris les restaurants et la restauration de rue). Les micro, petites et moyennes entreprises, les petits producteurs et petites productrices agricoles, les éleveurs et éleveuses, les commerçant-e-s et les groupes similaires qui ne peuvent pas accéder à leur lieu de travail, à la terre ou aux marchés en raison des restrictions de mobilité verront leurs moyens de subsistance s'effondrer, en particulier dans les zones urbaines et périurbaines. Les emplois et les moyens de subsistance dans le secteur alimentaire seraient donc menacés du fait des mesures de confinement, de distanciation sociale, de restrictions de transport et de commerce, des fermetures d'usines ainsi que des fermetures de marchés.

9 OCDE (2020), When a global virus meets local realities: Coronavirus (COVID-19) in West Africa. Note, mai 2020 : https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=132_132742-b9si5r6w73&title=when-a-global-virus-meets-local-realities-coronavirus-COVID-19-in-West-Africa

Encadré 1

La Covid-19 : un défi qui risque d'aggraver la crise de la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans le pays

La pandémie de coronavirus dans le monde a provoqué des centaines de milliers de décès et des millions d'infections, qui ont mis à l'épreuve des systèmes de santé publique déjà fragilisés par des décennies de coupes budgétaires et d'austérité. Dans le domaine économique, aucun pays n'est épargné par le choc résultant de la pandémie et des mesures prises pour freiner les contagions.

En effet, l'Organisation Internationale du Travail a estimé que 25 millions d'emplois seraient perdus à travers le monde[1], et les couvre-feux et les restrictions en matière de mobilité vont fortement impacter les travailleurs et travailleuses du secteur informel qui vivent au jour le jour. Selon les calculs d'Oxfam, dans le pire scénario (une diminution des revenus de 20 %), l**e nombre de personnes vivant dans la pauvreté en Afrique Subsaharienne pourrait subir une augmentation oscillant entre 87 et 111,9 millions**. Cela pourrait **se traduire par un bond en arrière d'une décennie dans la lutte contre la pauvreté, voire de 30 ans dans certains cas**[2].

Dans les pays du Sahel tel que le Burkina Faso, déjà touchés à la fois par l'insécurité, les nouveaux déplacements et les perturbations de l'agriculture et du commerce associés au changement climatique et à la suspension des marchés, la situation va encore aggraver la crise alimentaire qui se profile[3] . Selon le RPCA, l'effet combiné de l'insécurité et de la Covid-19 pourrait entraîner **plus de 50 millions de personnes supplémentaires dans une crise alimentaire dans la région de l'Afrique de l'Ouest**[4]. C'est pourquoi il est si crucial que les pays accordent la priorité à une **augmentation massive des prestations de protection sociale**, en accordant des subventions en espèces à grande échelle pour permettre aux gens de survivre et des **subventions aux travailleurs et travailleuses pour maintenir les entreprises à flot**. Sans quoi, le coronavirus aggravera les inégalités au sein des pays. Les citoyen-ne-s les plus privilégié-e-s pourront probablement composer avec les mesures de restriction de la mobilité et les couvre-feux, travailler à domicile et avoir accès aux principaux équipements et traitements de prévention.

1 Oxfam (2020), Le prix de la dignité : https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620976/mb-dignity%20not%20destitution-an-economic-rescue-plan-for-all-090420-fr.pdf

2 Ibid.

3 Action contre la Faim, DRC, NRC, Oxfam, Solidarités International, Save the Children (2020), Risk of rising death toll in West Africa: COVID-19 meets hunger. Avril 2020 : http://www.food-security.net/wp-content/uploads/2020/04/RPCAapril2020_COVID19_INGOpaper.pdf

4 OCDE (2020), When a global virus meets local realities: Coronavirus (COVID-19) in West Africa. Note, mai 2020 : https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=132_132742-b9si5r6w73&title=when-a-global-virus-meets-local-realities-coronavirus-COVID-19-in-West-Africa

Au final, l'accès équitable aux ressources naturelles telles que la terre demeure un défi pour la cohésion sociale du pays. L'accès sécurisé à la terre reste un défi pour les femmes, alors même qu'**elles constituent 55 % de la force de travail agricole**[1]. Selon les dernières données disponibles[2]; 31,5 % des agriculteurs masculins détiennent leurs propres terres alors que **seulement 7,4 % des agricultrices sont propriétaires des leurs**. Parmi les propriétaires fonciers, 3 hommes sur 4 sont des titulaires avec des titres enregistrés pour leurs terres ; en revanche, seulement 1 femme propriétaire foncière sur 2 a des terres enregistrées à son nom. Ces fortes disparités de genre affectent clairement l'impact de l'agriculture au Burkina Faso sur la réduction des inégalités[3].

Également, les inégalités d'accès aux ressources naturelles se traduisent par des tensions et des conflits entre groupes de la population. Les **conflits entre éleveurs et agriculteurs sur la zone transfrontalière** avec le Mali et le Niger sont largement imputables, parmi d'autres facteurs, à l'usage et à l'inégal accès à la propriété foncière, faiblement gérés par les pouvoirs publics depuis des décennies. Ces conflits risquent d'être exploités et instrumentalisés par des groupes armés non étatiques opérant dans ces régions.[4] Par ailleurs, les épisodes de sécheresse et d'inondations dûs aux effets du changement climatique et leur gestion inéquitable vont encore plus exacerber les tensions sur l'accès aux ressources, l'activité et les moyens de subsistance des éleveurs et éleveuses nomades[5]. L'ensemble de ces données met en évidence des

1 *OCDE (2018), Étude pays SIGI-Burkina Faso : http://www.oecd.org/development/development-gender/ETUDE-PAYS-SIGI-BURKINA-FASO.pdf*

2 *Voir le rapport Oxfam (2019),La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest. Calcul des auteurs d'après l'Enquête sur la mesure des niveaux de vie (LSMS) de la base de données de la bibliothèque de micro-données de la Banque mondiale (dernières données des enquêtes pour le Burkina Faso : 2014).*

3 *Ibid. Figure 14. Plus de 75 % des hommes sont des titulaires avec des titres enregistrés pour leurs terres ; en revanche, seulement 1 femme propriétaire foncière sur 2 a des terres enregistrées à son nom.*

4 *Voir, par exemple, les cas rapportés par l'International Crisis Group qui déjà existent au pays. International Crisis Group (2020) Burkina Faso: sortir de la spirale des violences. Report n° 287, 24 Février 2020: https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/burkina-faso/287-burkina-faso-sortir-de-la-spirale-des-violences*

5 *International Crisis Group (2020) Le Sahel central, théâtre des nouvelles guerres climatiques ? Briefing n° 154, 24 April 2020 : https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/b154-le-sahel-central-theatre-des-nouvelles-guerres-climatiques*

écarts notables dans le domaine économique, que ce soit en termes d'**accès aux ressources économiques, de revenu ou de consommation**, entre les couches les plus nanties et les plus démunies, et notamment, entre hommes et femmes. Si les inégalités au Burkina Faso persistent, le pays n'atteindra pas les **objectifs de développement durable 5, 8 et 10 sur les inégalités de genre, le travail décent et les inégalités économiques**. Ces inégalités entravent en particulier les progrès et l'accès aux ressources économiques des femmes et des jeunes dans les zones rurales, tout en favorisant l'instrumentalisation de conflits communautaires et les griefs préexistants relatifs à l'usage et à la propriété du foncier.

1.2. Inégalités sociales

L'accès aux services sociaux de base, un **maillon essentiel de la lutte contre les inégalités**, n'est pas garanti pour tous et toutes. La crise mondiale de la Covid-19 met plus que jamais en évidence l'importance d'avoir accès à des services publics solides et de qualité, avec des ressources suffisantes pour assister la population dans son ensemble, sans considération de classe sociale, de métier, d'âge, de genre ou de région de provenance. Malheureusement, comme cette section le démontre, **l'accessibilité à l'eau et aux points médicaux, indispensables pour la prévention et le traitement de la Covid-19, reste fortement conditionnée par le territoire et la classe sociale** de chacun-e. Plusieurs voix dénoncent par ailleurs **l'inégale présence de l'État dans les différentes**

GRAPHIQUE 4 : espérance de vie en années selon la région (Burkina Faso, 2018)

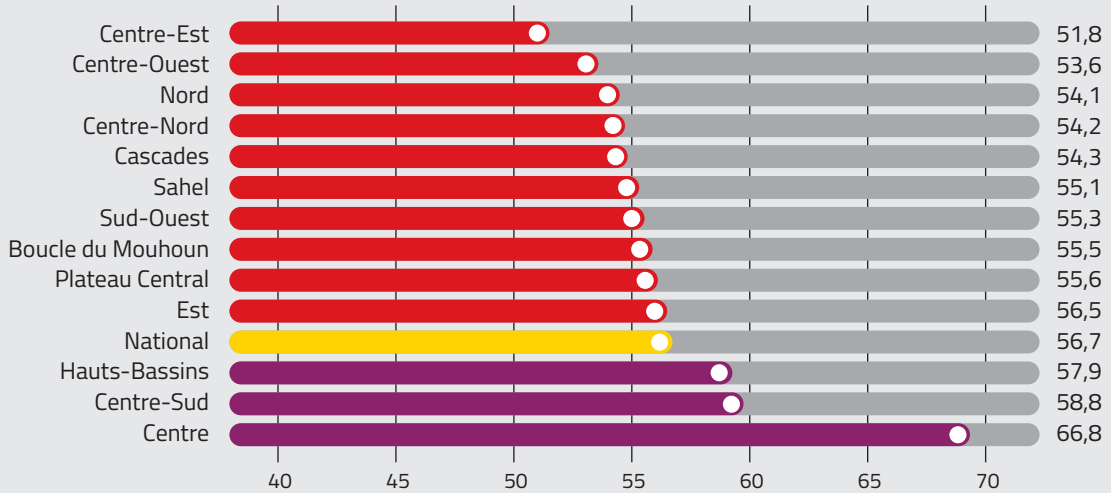

Élaboré par les auteurs à partir des données de l'Annuaire statistique du Ministère de Santé 2018 : http://cns.bf/IMG/pdf/annuaire_ms_2018.pdf

régions du pays en tant que prestataire des services sociaux de base, qui aurait contribué à nourrir un sentiment d'injustice parmi les populations vivant dans les zones isolées et plus éloignées de l'intervention de l'État. Un tel sentiment pourrait en partie expliquer la montée des tensions et des conflits[6].

Les inégalités dans le domaine de la santé

Dans le domaine de la santé, les inégalités se reflètent d'une façon sévère dans l'espérance de vie inégale de la population burkinabè. Ainsi, par exemple, **un-e habitant-e de la région du Centre-Est vit, en moyenne, exactement 15 ans de moins qu'un-e concitoyen-ne de la région du Centre et 5 ans de moins que la moyenne nationale[7]**.
La qualité de l'offre de soins et des services de santé reste très limitée par différents facteurs, au premier rang desquels le manque de personnel de santé qualifié et sa concentration dans les villes. En effet, la **répartition et l'accessibilité physique des services** montrent que la plupart des services n'atteignent principalement que **les populations urbaines et les classes les plus nanties de certaines régions du pays**. Alors qu'un-e habitant-e de la région Centre dispose d'un centre de santé à 2,8 km environ, cette distance atteint le double pour les habitant-e-s du Centre-Est, du Centre-Sud, du Centre-Ouest et du Centre-Nord, et plus du triple pour les habitant-e-s de l'Est et du Sahel, qui doivent parcourir plus de 10 km pour accéder à un centre de santé[8]. Qui plus est, la situation sécuritaire a entraîné la fermeture de 135 centres de santé sur le territoire et la réduction de fonctionnalité de plusieurs autres, ce qui explique que **1,5 million de personnes déplacées dépendent de l'aide humanitaire en matière de santé[9]**.

De même, l'accessibilité à la santé discrimine les couches les plus démunies de la population.
Seulement 3 ménages sur 10 parmi les 10 % les plus pauvres se trouvent à moins de 30 minutes du service de santé le plus proche, contre près de 7 sur 10 pour les ménages les plus aisés[10].

De plus, une fois arrivé-e-s au centre, les patient-e-s trouveront probablement des ratios médecin/habitant-e qui limitent considérablement la qualité de l'expérience du circuit de santé. Alors que **le standard minimal de densité médicale pour l'OMS**

GRAPHIQUE 5 : répartition de la population par classe économique en fonction du temps mis pour accéder aux services de santé (Burkina Faso)

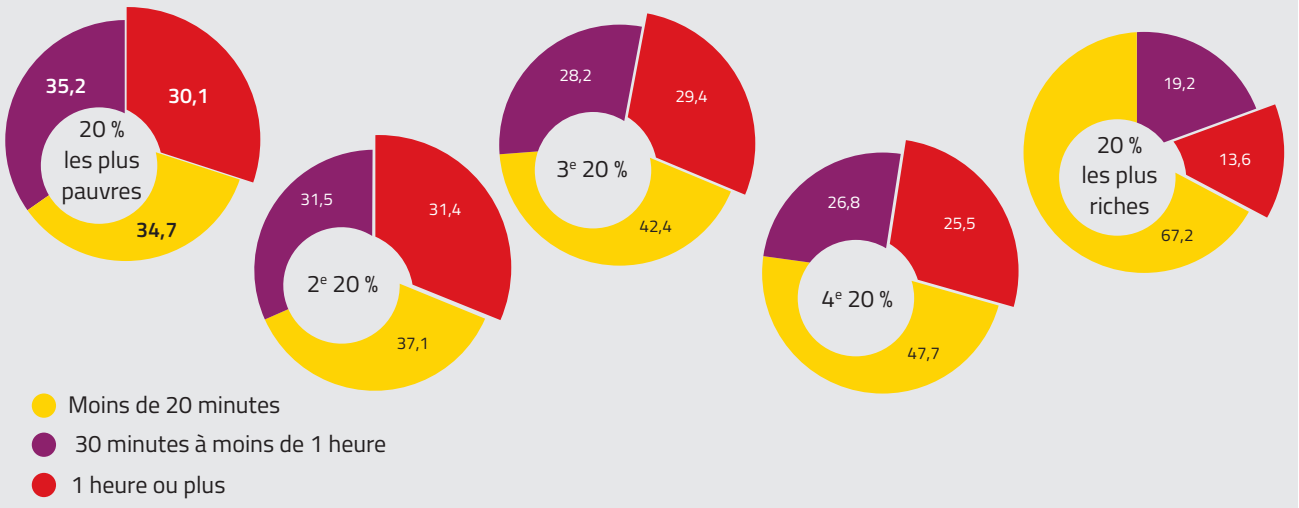

Élaboré par les auteurs à partir des données du Tableau de Bord Social du Burkina Faso 2014 de l'INSD, Données sur la pauvreté et l'inégalité ventilées par régions. Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement : http://www.insd.bf/n/contenu/pub_periodiques/tableaux_de_bord/TBS/Tableau_bord_social_2014.pdf, basé sur le Rapport Enquête Multisectorielle continue (EMC) 2014, Profile de pauvreté et inégalités : http://www.insd.bf/n/contenu/enquetes_recensements/Enq_EMC/Profil_de_pauvrete_et_d_inegalite_en_2014.pdf

6 *INSTITUT FREE AFRIK (décembre 2018), Terrorisme au Burkina Faso : Pourquoi ? Que faire : Réarmer la gouvernance sécuritaire.*
7 *Ministère de la Santé, Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles (2019), Annuaire statistique du Ministère de la Santé 2018 : http://cns.bf/IMG/pdf/annuaire_ms_2018.pdf*

8 *Ministère de la Santé, Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles (2019), Annuaire statistique du Ministère de la Santé 2018 : http://cns.bf/IMG/pdf/annuaire_ms_2018.pdf*

9 *Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) (2017), Tableau de Bord Social (TBS) du Burkina Faso 2017. Tableau 1-23 : Evolution du rayon moyen d'action théorique (y compris le privé) (en Km) de 2010 à 2015. Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement : http://www.insd.bf/n/contenu/pub_periodiques/tableaux_de_bord/TBS/TBS_2017.pdf*

10 *OCHA Burkina Faso (2020), Aperçu de la situation humanitaire (Au 13 mars 2020). https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-aper-u-de-la-situation-humanitaire-au-13-mars-2020*

GRAPHIQUE 6 : ratio Médecins/Population, par région au 31 décembre 2018

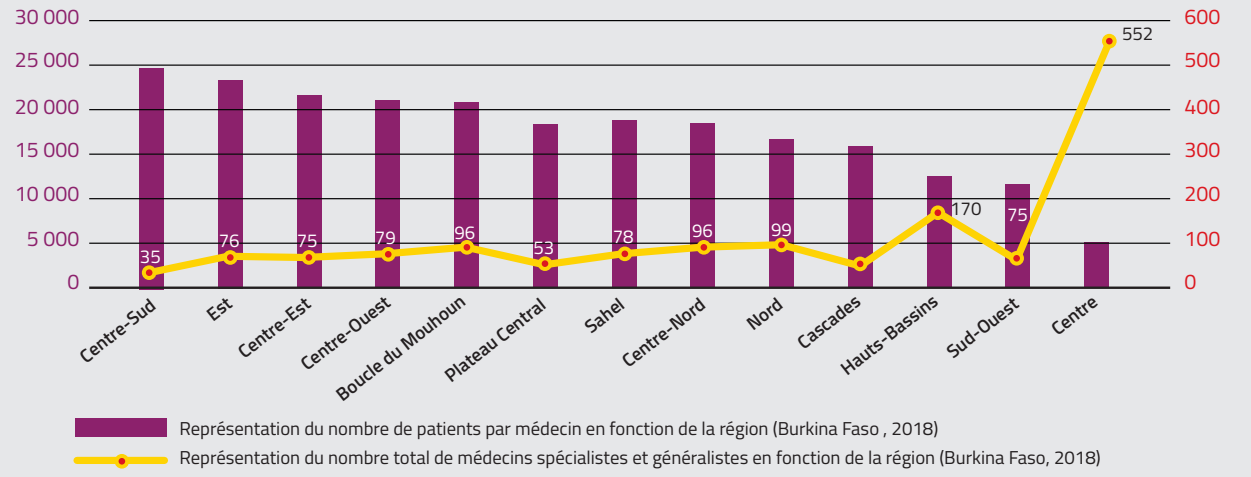

Élaboré par les auteurs à partir des données de l'Annuaire statistique du Ministère de Santé 2018 :http://cns.bf/IMG/pdf/annuaire_ms_2018.pdf

est de 10 médecins pour 10 000 habitants, elle n'était que de 0,85 au Burkina Faso en 2017[11]. La région Centre-Sud compte près de 25 000 patient-e-s par médecin. Dans les régions Est, Centre-Est, Centre-Ouest et Boucle du Mouhoun, ce ratio dépasse 20 000. Cette image contraste avec la région Centre, où le ratio est d'un peu plus de 5 000 habitant-e-s par médecin[12]. En outre, le faible financement du secteur se répercute sur les ratios de personnel disponible, la qualité des équipements et l'approvisionnement en médicaments et en matériel médical.

L'accès à l'eau, un élément clé pour la prévention de la propagation de maladies telles que la Covid-19, reste encore très inégal. En 2019, **seulement 68 % des habitant-e-s des zones rurales avaient accès à des sources d'eau potable**, contre 96 % des citadin-e-s[13]. Ces chiffres masquent en réalité de grandes disparités entre les régions du pays. Comme on peut le constater dans le tableau ci-contre, en 2019, pour les **régions de l'Est, des Hauts-Bassins, du Sahel et des Cascades, autour 4 personnes sur 10 n'avaient pas accès à l'eau potable dans les villages desservis** (dans ces régions, moins de 6 personnes sur 10 avaient un accès élémentaire aux points d'eau modernes, bornes fontaines et points d'eau autonomes). En revanche, dans les **régions du Plateau-Central, du Centre-Sud et du Centre, la proportion de la population sans accès à l'eau potable n'est plus que d'une personne sur dix**, soit un tiers de la moyenne nationale :

Tableau 1 : Taux d'accès à l'eau potable en 2019 par région au Burkina Faso

Région	Taux d'accès limités (% de population non desservie des villages desservis)	Taux d'accès élémentaire (% de population desservie par points d'eau moderne, bornes fontaines et points d'eau autonomes)
Est	45,3 %	54,5 %
Hauts-Bassins	41,7t	5 %
Sahel	41,1	58,1 %
Cascades	41,1	59,1 %
Boucle du Mouhoun	32,1	66,8 %
Moyenne nationale	31,4	64,2 %
Centre-Ouest	29,6	69,9 %
Centre-Nord	29,2	70,6 %
Sud-Ouest	23,7	75,3 %
Nord	28,9	75,8 %
Centre-Est	21,9	78,1 %
Plateau Central	15,4	84,5 %
Centre-Sud	13,3	86,7 %
Centre	10,1	89,8 %

Élaboré par les auteurs à partir des données INO (Inventaire National des Ouvrages hydrauliques) 2019 - DGEP/MEA[14]

De la même manière, **seulement 3,9 % de la population rurale avait accès à des installations d'assainissement adéquates**, contre près de 20 % des citadin-e-s[15], alors même qu'il s'agit d'un moyen indispensable pour empêcher la transmission des infections. Pour autant, les centres urbains ne sont pas des ensembles homogènes. Ainsi, la proportion

11 OCHA Burkina Faso (2020), Aperçu de la situation humanitaire (Au 13 mars 2020). https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-aper-u-de-la-situation-humanitaire-au-13-mars-2020

12 Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) (2015), Rapport Enquête Multisectorielle continue (EMC) 2014, Profile de pauvreté et inégalités : http://www.insd.bf/n/contenu/enquetes_recensements/Enq_EMC/Profil_de_pauvrete_et_d_inegalite_en_2014.pdf

13 OMS (2020), Global Health Observatory (GHO) data – Health equity monitor. Health workforce indicators. Medical doctors : https://apps.who.int/gho/data/node.main.HWFGR-P_0020?lang=en

14 Élaboré par les auteurs à partir des données du Ministère de la Santé, Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles (2019), Annuaire statistique du Ministère de Santé 2018 : http://cns.bf/IMG/pdf/annuaire_ms_2018.pdf

15 Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (2020), Rapport Annuel de performance 2019 des programmes budgétaires du MEA (RAP). Présentation par Ousmane OUEDRAOGO Directeur du Suivi, de l'Evaluation et de la Capitalisation, mai 2020.

de la population qui habite dans des bidonvilles est passée en une décade de 59 % à 65,8 % en 2014, soit une augmentation de 1 761 660 à 3 326 850 en chiffres absolus[16].

Un enfant qui vit dans un quartier informel de Ouagadougou est ainsi près de 2 fois plus susceptible de décéder avant l'âge de 5 ans qu'un-e camarade vivant dans une zone lotie, à cause de l'absence de systèmes d'assainissement face aux maladies infectieuses comme la Covid-19[17].

En effet, selon les dernières estimations de l'OMS/UNICEF, en 2017, parmi les 20 % des citadin-e-s les plus pauvres, 33,3 % pratiquaient encore la défécation en plein air, tandis que 30,6 % des personnes les plus pauvres n'avaient accès qu'à un assainissement limité ou non amélioré. Alors qu'un pourcentage énorme, presque 8/10 personnes, des 20 % des personnes les plus pauvres pratiquaient encore la défécation en plein air au niveau rural, cette proportion est presque deux fois moindre (4/10) parmi les personnes les plus riches des zones rurales. 21,7 % de la population rurale la plus riche avait accès aux services d'assainissement de base, contre seulement 6,6 % parmi les populations les plus pauvres[18].

Les conflits sont venus accentuer dramatiquement le déficit préexistant et inégalités d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement (EHA) dans les zones affectées. Début 2020, 1,9 million de personnes avaient besoin d'aide d'urgence en EHA, un chiffre qui s'est probablement accentué depuis du fait des nouveaux déplacements. Le manque d'eau, hygiène et assainissement présente un risque important de dissémination de maladies et sont un frein aux mesures barrières contre la Covid-19. Dans les régions directement ciblées par des attaques des groupes armés, les agents de l'État y compris les techniciens ont dû fuir entraînant des difficultés à maintenir les systèmes[19]. L'insécurité empêche une partie des populations en zone de crise de se rendre aux points d'eaux[20]. Les déplacements massifs

16 La saisie et le traitement des données AEP se sont déroulés du 20 au 31 décembre 2019 à la Direction Générale de l'Eau Potable. La base de données qui présente les résultats de cette mise à jour a été téléchargée sur le site www.eauburkina.org.

17 Les dernières données disponibles datent de l'EMC de 2014. Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) (2019), Annuaire statistique national 2018. http://www.insd.bf/n/contenu/pub_periodiques/annuaires_stat/Annuaires_stat_nationaux_BF/Annuaire_Statistique_National_2018.pdf

18 Banque Mondiale (2020) Population vivant dans des bidonvilles (% de population urbaine) - Burkina Faso : https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EN.POP.SLUM.UR.ZS?locations=BF

19 L'Observateur (2019), Inégalités de santé à Ouagadougou, Révue critique de la recherche de l'observatoire de population urbaine au Burkina Faso : http://lobservateur.bf/~paalga/index.php?option=com_k2&view=item&id=3829%3Ain%C3%A9galit%C3%A9s-de-sant%C3%A9-%C3%A0-ouagadougou-les-enfants-meurent-plus-dans-les-quartiers-non-lotis&Itemid=112

20 Programme conjoint OMS / UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (2019), Inégalités Profil du Burkina Faso. Les données peuvent être téléchargées ici : https://washdata.org/data/household#!/

de population ont aussi affecté durement l'accès à l'eau dans les zones d'accueil en augmentant la pression sur des ouvrages EHA déjà insuffisants, ce qui entraîne des pannes plus nombreuses et l'augmentation des temps d'attente aux points d'eau qui se comptent aujourd'hui en heures[21]. **Le taux d'accès à l'eau dans les vingt communes recevant le plus de déplacés est passé de 64 % avant les déplacements à 44 %[22]**. Il en est de même pour l'accès à l'assainissement qui est passé de 23 % à 14 % dans ces 20 communes[23].

Les inégalités dans le domaine de l'éducation

Dans le domaine de l'éducation, la localisation spatiale et la classe sociale s'avèrent être deux facteurs déterminants expliquant l'inégale scolarisation des enfants au niveau primaire. Alors que les régions comme le Nord, le Plateau-Central et les Hauts-Bassins enregistraient des taux bruts de scolarisation primaire de plus de 100 % sur la période 2018-2019, **seulement 82,3 % des enfants dans la région du Sud-Ouest, 61,9 % dans la région Est et 28,2 % dans la région Sahel étaient scolarisés au primaire[24]**. On constate que l'espérance de vie scolaire change radicalement selon l'endroit de naissance de l'enfant: **en milieu urbain, un enfant burkinabè qui entre à l'école peut espérer y rester plus de 11 ans, alors qu'en milieu rural il y passera moins de 4 ans[25]**. Cette donnée est cruciale: lorsque le chef de ménage a suivi un enseignement primaire uniquement, le taux de pauvreté du ménage tombe en dessous de 30 %[26].

Les inégalités en matière d'accès à l'école jouent en défaveur des enfants provenant des foyers les moins bien lotis, notamment ceux qui ont à leur tête des cultivateurs ou cultivatrices, des travailleurs ou travailleuses non-salarié-e-s, des aides familiales, des travailleurs ou travailleuses à leur propre compte, ou des ouvriers ou des ouvrières. Inversement, ce sont les enfants dont les parents sont des cadres moyens ou supérieurs de l'administration publique ou privée qui accèdent majoritairement à l'école primaire et secondaire[27]. Les enfants des éleveurs nomades ou transhumants sont également touchés par un accès inégal à l'école, car les systèmes scolaires fixes ou sédentaires demeurent inadaptés au mode de vie de la population nomade[28]. A cela peut s'ajouter la situation des enfants d'âge scolaire

21 Également, les problèmes d'accès bloquent affectent l'approvisionnement en intrant, carburant et pièces nécessaires à maintenir les systèmes d'eau fonctionnel.

22 Dans l'étude REACH réalisé en mars dans les régions du Nord, Centre Nord et Sahel, il ressortait que les populations d'un tier des localités évaluées ne pouvaient pas se rendre à leur point d'eau de préférence. Dans les provinces de Loroum et du Soum frontalières avec le Mali ce problème concerne deux tiers des localités évaluées.

23 Ibid. Selon l'étude REACH dans la moitié des localités évaluées le temps pour aller au point d'eau et en revenir avec de l'eau est supérieur à une heure et dans 24% des localités évalués au Soum et 28% des localités de Yagha il faut une demi-journée ou plus.

24 La population des cinq villes recevant le plus de déplacés a ainsi augmenté de 18% à Fada N'Gourma (région Est) à plus de 169% pour Djibo (Sahel) Chiffres du CONASUR, https://www.globalprotectioncluster.org/wp-content/uploads/PDI_Ville_Burkina-Faso.pdf

25 Note de plaidoyer cluster WASH Burkina Faso, juillet 2020; document partagé à Oxfam par UNICEF.

26 Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la promotion des langues nationales (2019) Annuaire Statistique de l'Enseignement primaire 2018/2019.

27 Oxfam (2019), Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité. Donnés extraites de la Note technique AFD, URD (2016) : Jeunesses sahéliennes : Dynamiques d'exclusion, Moyens d'insertion. https://www.afd.fr/fr/jeunesses-saheliennes-dynamiques-dexclusion-moyens-dinsertion

28 PNUD (2017), « Analyse comparative des moteurs des inégalités de revenus au Burkina Faso, au Ghana et en République-Unie de Tanzanie », dans Inégalités de revenus en Afrique subsaharienne : tendances divergentes, déterminants et conséquences. https://www.un-ilibrary.org/economic-and-social-development/inegalites-de-reve-

NE LAISSEZ PERSONNE SUR LE BORD DU CHEMIN

#agircontrelesinégalités

LUTTONS CONTRE LES INEGALITÉS

2020

vivant sur les sites d'orpaillage avec leurs mères qui y travaillent. Enfin, toute situation de handicap multiplie **par deux fois la probabilité qu'un enfant ne fréquente jamais l'école**[29].

Par ailleurs, les inégalités de classe persistent et se renforcent avec l'âge des enfants. **Chaque enfant de 13 à 16 ans inscrit à l'école dans un foyer modeste appartenant au 20 % les plus pauvres aura 6 camarades issus des classes les plus riches**[30]. Au Burkina Faso, **seulement 20 % des jeunes issus des ménages les plus riches ont accès à l'enseignement supérieur,** et la majorité vivent en ville[31].

Au niveau des inégalités de genre, malgré la parité obtenue au niveau primaire et post-primaire, les inégalités d'accès à l'éducation secondaire et supérieure persistent en défaveur des filles.

GRAPHIQUE 7 : taux de fréquentation scolaire des 13-16 ans au Burkina Faso en fonction de la classe économique

Sources : Notes techniques AFD-URD : Jeunesses Sahéliennes - Dynamiques d'exclusion, Moyens d'insertion

Alors que sur la période 2018-19, le taux d'achèvement au secondaire était de 17,8 % pour les garçons, seulement 12,9 % des femmes ont atteint ce niveau[32]. Dans les faits, ce sont surtout les femmes en milieu rural qui sont les plus touchées par la discrimination : seulement 1,43 % d'entre elles ont terminé leurs études secondaires, contre 14,6 % pour les femmes et 27 % pour les hommes en milieu urbain. Autrement dit, **un garçon vivant en milieu urbain a 19 fois plus de chances de terminer son éducation secondaire qu'une fille résidant en milieu rural**[33].

nus-en-afrique-subsaharienne_e1187ea3-fr

29 Jean-François Kobiane et Idrissa Ouili Sibi Guissou (2020), État des lieux des inégalités multi-dimensionnelles au Burkina Faso. Facilité de recherche sur les inégalités de l'AFD : https://www.afd.fr/fr/ressources/etat-des-lieux-des-inegalites-multi-dimensionnelles-au-burkina-faso

30 Oxfam (2019), Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité.

31 La Banque mondiale (2018), World Development Report, Chapter 2. Poverty, gender, ethnicity, disability and location explain most remaining schooling disparities ; Rapport Oxfam (2020), Analysis of Multidimensional Inequalities in West Africa and the Impact of a Regional Policy on Inequality. DEVCO, AFD, AECID and Oxfam Research Project.

32 Oxfam (2019), Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité. Donnés extraites de la Note technique AFD, URD (2016) : Jeunesses sahéliennes : Dynamiques d'exclusion, Moyens d'insertion. https://www.afd.fr/fr/jeunesses-saheliennes-dynamiques-dexclusion-moyens-dinsertion

33 Rapport Oxfam (2020), Analysis of Multidimensional Inequalities in West Africa and the Impact of a Regional Policy on Inequality. DEVCO, AFD, AECID and Oxfam Research Project. Selon la base de données UNESCO-WID, en 2010, seulement 14,45 % des garçons en milieu urbain arrivaient au terme de l'éducation secondaire supérieure, contre 5,6 % des filles en milieu urbain. Base de données UNESCO-WID https://www.education-inequalities.org/countries/burkina-faso#?dimension=all&group=all&year=latest

Encadré 2

Un accès difficile aux services sociaux de base et une crise humanitaire qui exacerbe les inégalités

Depuis 2018, le conflit de la zone des trois frontières s'est étendu au Burkina Faso entraînant une crise humanitaire importante et une réduction de l'accès aux moyens d'existences et services sociaux de base. Le conflit qui frappe principalement les régions de la boucle du Mouhoun, le Nord, le Sahel, l'Est et le Centre Nord a provoqué le déplacement forcé de plus de 978 000 personnes[1]. En janvier 2020, 2,2 millions de personnes avaient besoin d'un aide humanitaire[2]. Parmi les personnes déplacées, 84 % sont des femmes et des enfants.

Au Burkina Faso, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) des Nations Unies a noté que le pays comptait en mars 2020 plus de **338 000 enfants privés d'accès à l'éducation du fait de la fermeture de 2 527 écoles** pour cause d'insécurité, la plupart étant situées dans les régions Sahel, Est, Nord et Boucle du Mouhoun[3].

Par ailleurs, 135 centres de santé ont été fermés, si bien que **1,6 million de personnes déplacées dépendent de l'aide humanitaire en matière de santé**[4].

La saturation des services publics dans les communautés hôtes, notamment dans le secteur de l'EHA, de la santé et de l'éducation, rend l'accès difficile pour les personnes qui résident dans les zones de déplacement. Le phénomène de déplacement affecte donc l'accès à l'EHA, aux services de santé, à l'éducation et à la protection sociale pour celles et ceux qui en ont plus besoin.

1 Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la promotion des langues nationales (2019) Annuaire Statistique de l'Enseignement post-primaire et secondaire 2018-19.

2 Base de données UNESCO-WID https://www.education-inequalities.org/countries/burkina-faso#?dimension=all&group=all&year=latest

3 Refugees Operational Data Portal by UNHCR (2020) https://data2.unhcr.org/en/country/bfa

4 OCHA Burkina Faso (2020), Rapport de situation. 27 février.

Avec la suspension des études en raison de la Covid-19, ces inégalités se sont amplifiées. La suspension de l'année scolaire à cause de la pandémie a eu un impact plus important sur les ménages les plus démunis, pour lesquels la valeur d'un repas à l'école peut représenter 10 % de leur revenu mensuel. Selon le Programme alimentaire mondial, **plus de 20 millions d'écoliers en Afrique de l'Ouest sont concernés par la suspension des repas scolaires en raison des fermetures liées à la Covid-19, dont 3,8 millions au Burkina Faso**[34].

1.3. Inégalités politiques

Les inégalités s'expriment également dans le domaine de la participation sociale et politique et révèlent des écarts de niveau dans la manière dont certains collectifs sont entendus et ont la capacité d'influer sur les décisions qui les affectent.

Au niveau communautaire, **l'inégal accès aux mécanismes de résolution des différends** a exacerbé les frustrations et griefs existants de certains groupes de la population (notamment entre ou au sein des communautés d'éleveurs et d'agriculteurs), sur la base de perceptions erronées et de préjugés intercommunautaires persistants. Selon les estimations du Ministère des Ressources Animales partagées avec le HUB rural de l'UEMOA, environ 4 000 différends opposant agriculteurs et éleveurs ont eu lieu au Burkina Faso entre 2005 et 2011, entraînant la mort de plusieurs dizaines de personnes[35]. Selon l'enquête du réseau régional WANEP, ce chiffre s'élèverait à plus de 170 morts en 2016, conséquence de différends non ou insuffisamment réglés, de l'absence de concertation, de conflits antérieurs mal gérés, de la corruption des acteurs du règlement des conflits ou d'un dialogue insuffisant entre les communautés[36].

Concernant l'accès aux mécanismes juridiques formels, on constate un éloignement notable des populations, en particulier des femmes, des tribunaux en tant qu'espace formel pour y régler leurs conflits. Une infime fraction des burkinabè a eu affaire directement aux tribunaux : seulement 4 % des personnes interrogées dans le cadre de l'Afrobaromètre rapportaient avoir eu affaire aux

34 En effet, avant la clôture de l'année scolaire 2018-2019, plus de 2000 écoles avaient cessé de fonctionner du fait de l'insécurité, privant plus 300 000 élèves de leur droit à une éducation de qualité. Source : OCHA Burkina Faso (2020) Aperçu des besoins humanitaires, publié en Mai 2020 https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bfa_hno_2020_04062020_web.pd

35 OCHA Burkina Faso (2020), Aperçu des besoins humanitaires. Publié en mai 2020. https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/bfa_hno_2020_04062020_web.pdf

36 OCDE (2020), When a global virus meets local realities: Coronavirus (COVID-19) in West Africa. Note, mai 2020 : https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=132_132742-b9si5r6w73&title=when-a-global-virus-meets-local-realities-coronavirus-COVID-19-in-West-Africa

tribunaux au cours des cinq dernières années[37]. Par ailleurs, d'après l'étude SIGI de l'OCDE, **6 femmes sur 10 n'auraient pas recours à la justice pour régler une situation de conflit**, alors que 6 hommes sur 10 lui feraient confiance. En effet, 40 % des femmes pensent que les cours de justice favorisent de façon systématique les hommes[38].

Les défis de gouvernance impliquent également une **meilleure participation des populations qui sont exclues ou marginalisées** dans la vie publique et le pouvoir, notamment les femmes et les jeunes. Il reste encore beaucoup de progrès à réaliser en ce sens. Malgré l'instauration d'un quota genre de 30 % sur les listes des élections législatives et municipales, établi en 2009 pour promouvoir l'accès égalitaire à la politique, les femmes représentaient en 2017 **moins de 15 % des députés (depuis les législatives de 2015)**[39], **ce qui situe le Burkina Faso sous la moyenne de la région de l'Afrique de l'Ouest**, où les femmes représentent plus de 16 % des parlementaires élus[40].

Les femmes sont également minoritaires dans la politique locale. Dans les régions où elles sont plus présentes, comme le Plateau-Central et le Nord, elles représentent un peu moins de 30 % des conseillers municipaux, tandis que dans les régions **Sahel et Cascades, elles représentent seulement 2 à 4 % des élus locaux**[41]. La jeunesse est également sous-représentée dans la vie politique : **les jeunes de 18 à 35 ans ne représentaient que 20 % des élus locaux en 2016** alors qu'ils représentent plus de 30 % de la population totale au Burkina Faso[42].

Cet éloignement des institutions formelles, fruit des inégalités de participation existantes, risque de renforcer l'écart entre certains groupes de la population et les canaux institutionnels de représentation. En 2015, selon l'enquête Afrobaromètre, **les dirigeants des partis politiques**

37 Commission de l'UEMOA - Hub Rural (2012) Veille collaborative : 'Burkina Faso : environ 4000 conflits entre agriculteurs et éleveurs recensés entre 2005 et 2011' http://www.hubrural.org/Burkina-Faso-environ-4000-conflits.html?lang=de

38 WANEP (2017), Conflit agro-pastoral au Burkina Faso. Une crise localisée avec des ramifications transnationales. WARN POLICY BRIEF. Mai 2017 : https://wanep.org/wanep/files/2017/may/pb_burkina_may_2017.pdf

39 Afrobaromètre (2017), L'ambition des ODD confronté à la réalité: La justice demeure inaccessible a beaucoup d'Africains. Par Carolyn Logan Synthèse de Politique No. 39 : http://afrobarometer.org/sites/default/files/publications/Documents%20de%20politiques/ab_r6_policypaperno39_acces_a_la_justice_en_afrique_fre.pdf

40 OCDE (2018), Étude pays SIGI-Burkina Faso. http://www.oecd.org/development/development-gender/ETUDE-PAYS-SIGI-BURKINA-FASO.pdf

41 Rapport Oxfam (2020), Analysis of Multidimensional Inequalities in West Africa and the Impact of a Regional Policy on Inequality. DEVCO, AFD, AECID and Oxfam Research Project. Source: PNUD (2016), Africa Human Development Report 2016: Accelerating Gender Equality and Women's Empowerment in Africa; and Inter Parliamentary Union.

42 Rapport Oxfam (2020), Analysis of Multidimensional Inequalities in West Africa and the Impact of a Regional Policy on Inequality. DEVCO, AFD, AECID and Oxfam Research Project. Source: AUC/OCDE (2018), Africa's Development Dynamics 2018: Growth, Jobs and Inequalities.

Encadré 3

La perte ou la destruction des documents personnels une limitation de l'exercice des droits civils fondamentaux.

L'enregistrement des faits d'état civils continue de représenter un défi énorme pour l'administration publique, surtout dans les zones rurales. C'est ainsi que **dans certaines régions comme le Centre- Sud et le Centre, le taux d'enregistrement des naissances dépasse largement 95 % alors qu'il est seulement de 54,5 % dans le Sahel**. Cette disparité entre zones urbaines et rurales peut s'expliquer par l'éloignement de l'état civil et l'analphabétisme des populations[1]. L'absence de l'acte de naissance exclut les enfants du système scolaire, et pour les adultes, l'absence de documentation **entraîne l'impossibilité d'exercer certains droits civils fondamentaux comme le fait de se marier ou de voter[2]**.

En plus de la disparité géographique, **le déplacement forcé aboutit souvent à la perte ou la destruction des documents personnels**, tels que les cartes d'identité ou les actes de naissance. L'absence de ces documents qui prouvent l'identité et l'état civil des individus dans des contextes de crise ou de conflit peut limiter l'exercice des droits fondamentaux, tels que la liberté de circulation, l'accès aux services sociaux de base, le droit de vote et suppose un risque d'arrestation dans certains cas. De plus le fonctionnement des systèmes officiels ou traditionnels qui garantissent l'identité des individus se retrouve également altéré dans des contextes de crises.

Selon les chiffres publiés par le CONASUR, **sur un échantillon de 397 609 personnes déplacées à l'intérieur du pays, seulement 28 % possédaient une carte d'identité et 88 % des enfants déplacés internes n'avaient pas d'acte de naissance**, ce qui est largement inférieur à la moyenne nationale (73 % des individus de 15 ans et plus possède une carte d'identité)[3]. La majorité des personnes déplacées internes ont fui de manière préventive ou réactionnelle[4] dans la précipitation[5], après avoir vécu ou été témoins d'attaques de groupes armés non identifiés et avec peu ou aucun objet personnel. L'absence de pièces d'identité peut ralentir le processus d'enregistrement pour recevoir une aide humanitaire, appelant une validation par un membre de la famille ou un leader de la communauté disposant d'une pièce d'identité. L'obtention ou le renouvellement des documents personnels entraîne des démarches qui sont longues et coûteuses pour les personnes déplacées, et peut supposer la nécessité de retourner sur les zones d'origine.

1 Sur un total de 18 602 élus, 3,782 étaient des jeunes âgés de 18-35 ans. Données de répartition des élus locaux par région, milieu de résidence et selon le groupe d'âge en 2016. Source : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (2018), Annuaire statistique du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale 2016 : http://www.cns.bf/IMG/pdf/annuaire_statistique_decentralisation-2016_vf2.pdf et Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion professionnelles (2018), Tableau de Bord Statistique 2017 - http://www.cns.bf/IMG/pdf/tableau_de_bord_statistique_2017_du_mjfip.pdf

2 Afrobarometer Survey, Round 6, 2014/15, https://afrobarometer.org/data/burkina-faso-round-6-data-2015.

3 LeFaso.net (2019), « Enregistrement des naissances : entres disparités et difficultés, le Burkina veut inverser la tendance ». 26 Mars

4 INSD (2014). Enquête Multisectorielle continue (EMC), caractéristiques sociodémographies de la population. p.18-34

5 Ibid. p.19

du pays seraient davantage préoccupés à servir leurs propres ambitions politiques pour 63 % des burkinabè, un pourcentage qui dépasse largement les pays voisins (27 % au Niger, 40 % au Mali et 36 % au Nigeria)[43].

Enfin, le **rétrécissement de l'espace civique** ces dernières années dans plusieurs pays de la région d'Afrique de l'Ouest limite la capacité d'expression d'une frange croissante de la population et risque d'aggraver les inégalités politiques déjà existantes. La crise sécuritaire et covid-19 constituent une menace extraordinaire pour la vie et la société des burkinabè. L'ampleur et la portée de ces crises requièrent des mesures extraordinaires visant à protéger la santé publique et l'intégrité. Toutefois, ces mesures extraordinaires destinées à endiguer l'épidémie doivent être contrebalancées par des protections extraordinaires visant à sauvegarder les droits humains et la redevabilité. Sinon, au nom de la sécurité et de la santé, des initiatives de restriction de droits peuvent réduire la capacité d'expression et d'influence des voix de la population, et aviver les sentiments de mécontentement et frustration des populations. Dans ce sens, on détecte des tendances préoccupantes au Burkina Faso : la récente révision du code pénal (2019) qui rend passible de 10 ans de prison un utilisateur ou une utilisatrice des réseaux sociaux, un-e journaliste ou un activiste des droits humains ayant relaté des informations ou des nouvelles liées aux opérations militaires en cours dans le pays[44]. Ce genre de réformes risque de limiter la capacité des Organisations de la Société Civile, des femmes et des jeunes d'exprimer leurs besoins et d'influer sur les choix politiques qui les impactent en raison de la situation sécuritaire du pays. En outre, la société civile pourrait être consultée de façon plus proactive et fréquente concernant les mesures restrictives pour contrer la Covid-19, ainsi que dans la conception ou l'examen des mesures appropriées pour répondre à la crise.

1.4. Les inégalités de genre et les sociétés pacifiques

En général, dans les pays où un conflit est déclaré (ou menace de se déclarer), les inégalités sont prononcées concernant l'accès aux services sociaux de base, l'emploi et la rémunération, la participation politique et l'accès à la justice. Comme évoqué dans les sections précédentes, l'inégalité de genre interagit avec toutes les dimensions d'inégalités : politiques, économiques et sociales[45]. Plusieurs études ont démontré que **les pays où le droit de la famille est inégal** (mariage, divorce, garde et héritage) **sont davantage sujets aux conflits et à l'instabilité**[46]. Ces pays affichent également des niveaux plus élevés de violence à l'égard des femmes[47].

Le Burkina Faso a réalisé d'importantes avancées sur le plan législatif en matière d'égalité de genre, notamment la création d'un ministère, une politique verticale et la définition de quotas dans la sphère politique. Malgré ces progrès, **les pratiques discriminatoires envers les femmes (mariages précoces, mutilations génitales et discriminations économiques et socioculturelles)** continuent de prévaloir sur la loi[48]. C'est pourquoi le Burkina Faso se classe 129e à l'indice global des disparités entre les sexes[49] et 147e à l'indice d'égalité de genre du PNUD.[50]

Par exemple, selon l'étude SIGI de l'OCDE, **44 % des femmes burkinabè mariées l'ont été avant d'avoir 18 ans, contre seulement 3 % des hommes**. Cette pratique subsiste à l'heure actuelle[51].
En outre, l'héritage des biens fonciers dans une société agricole (comme l'est la société burkinabè),

43 En 2016, la répartition des conseillers municipaux par commune était comme suit : Plateau-Central : 338 femmes (30 %), 848 (70 %) hommes ; Nord : 391 femmes (26 %), 1 498 hommes (74 %) ; Cascades : 33 femmes (4 %), 673 hommes (96 %) et Sahel (2 %) : 33 femmes (2 %), 1 371 hommes (98 %). Tableau 34 : Répartition des conseillers municipaux par commune selon le sexe en 2016. Source : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (2018), Annuaire statistique du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion Sociale 2016 : http://www.cns.bf/IMG/pdf/annuaire_statistique_decentralisation-2016_vf2.pdf

44 CONASUR, op. cit. Causes du déplacement

45 Entretiens informateurs clés.

46 Amnesty International (2019), Burkina Faso : Le nouveau code pénal pourrait conduire jusqu'à dix ans de prison pour diffusion d'information sur les opérations militaires. https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/06/burkina-faso-le-nouveau-code-pourrait-conduire/

47 Oxfam Canada (2018), « Protected and powerful : Putting Resources and Decision Making Power in the Hands of Women in Conflict ». 23 octobre

48 V. M. Hudson, B. Ballif-Spanvill, M. Caprioli et C. F. Emmett (2014), Sex and World Peace. New York : Columbia University Press

49 D. L. Bowen, V. M. Hudson et P. L. Nielsen (2015), State Fragility and Structural Gender Inequality in Family Law: An Empirical Investigation. Laws, 4(4), 654–72

50 ONU FEMMES, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (2000), Deuxième et Troisième rapports périodiques combinés – Burkina Faso. 17 janvier au 4 février.

51 L'indice global des disparités entre les sexes (Global Gender Gap Index) compare les écarts nationaux entre les sexes sur la base de critères économiques, politiques, éducatifs et sanitaires. Forum économique mondial, Rapport mondial sur les disparités entre les sexes 2018, 29 novembre 2019.

qui est déterminant pour le bien-être des veuves, est remis en cause par les normes sociales et renforcé par une méconnaissance du cadre légal assurant l'égalité des droits d'héritage. Selon l'OCDE, seulement 15 % de la population sait qu'une loi protège les droits des veuves, et **près d'un tiers de la population burkinabè pense que les femmes et les hommes ne devraient pas avoir les mêmes droits d'héritage** sur les terres[52].

Lorsque la violence ou des conflits éclatent, les femmes et les filles sont souvent les plus touchées par ces crises. C'est le cas au Burkina Faso: les femmes sont exposées aux violences dans leur village d'origine, pendant leur exode et dans les sites accueillant les personnes déplacées. Selon l'étude SIGI-OCDE, les femmes sont les principales victimes de violences, sous toutes leurs formes ou quels que soient leurs auteurs. Sur les 17 % des personnes âgées de plus de 15 ans et ayant subi des violences en 2016, les trois quarts étaient des femmes. **Les femmes représentent toujours au moins les deux tiers des victimes, indépendamment de la région, du milieu de résidence, du groupe d'âge, du niveau d'éducation ou de revenu**[53]. Le déplacement forcé, une réponse humanitaire insuffisante, l'absence de moyens de subsistance et la privation extrême incitent à adopter des stratégies d'adaptation comme le sexe de survie et l'enrôlement dans les groupes armés[54].

Elles sont souvent exclues des discussions et des décisions sur la prévention des conflits, l'aide humanitaire et la consolidation de la paix. L'exclusion des femmes signifie que leurs besoins immédiats prioritaires en cas de crise ne sont pas satisfaits et que les moteurs complexes des conflits, qui comprennent l'inégalité de genre, ne sont pas correctement pris en compte.

Au niveau local et communautaire, **les femmes burkinabè sont quasi absentes des instances en charge de la médiation et du règlement des conflits**. Les Conseils Villageois de Développement

52 PNUD (2019), Human Development Report 2019 Beyond income, beyond averages, beyond today: Inequalities in human development in the 21st century: http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr2019.pdf

53 La persistance des mariages précoces s'explique aussi en partie par le cadre légal qui permet à une jeune fille d'être mariée à 17 ans (article 238 du Code des personnes et de la famille). Cette disposition n'est pas conforme aux engagements régionaux et internationaux du Burkina Faso. En outre, moins de trois Burkinabè sur dix sont conscients qu'une loi définit l'âge minimum légal du mariage. OCDE (2018), Étude pays SIGI-Burkina Faso. http://www.oecd.org/development/development-gender/ETUDE-PAYS-SIGI-BURKINA-FASO.pdf

54 Ibid.

c'est un problème crucial pour une femme d'avoir accès à la terre. Si j'étais un homme, je pouvais accéder à la terre de mon père pour cultiver. Les femmes qui n'ont pas accès à la terre, sont obligées de louer la terre pour travailler.
Mme Hélène NANA,
productrice agricole, Ouahigouya
#agircontrelesinégalités
Je vote pour la réduction des inégalités
2020

Concernant l'hygiène c'est vraiment difficile, on n'a pas de toilette. Pour les sanitaires il faut forcement aller négocier chez le voisin. Cela crée très souvent des discordes donc dans ce domaine c'est compliqué pour les femmes.
Anne SAWADOGO
élève. Déplacée interne
#agircontrelesinégalités
Je vote pour la réduction des inégalités
2020

(CVD), structures administratives locales en charge de la coordination des projets de développement et intervenant dans la prévention et la gestion des conflits[55], sont majoritairement composés d'hommes. Les leaders coutumiers et traditionnels sont (sauf exception)[56] exclusivement des hommes, et les normes sociales discriminatoires et imaginaires de genre limitent encore fortement la participation politique des femmes dans ces espaces.

Même si elles sont souvent absentes des organes chargés de la médiation et de la résolution des conflits, **la société burkinabè reconnaît le rôle décisif des femmes dans la cohésion sociale**. L'éducation des enfants, la pratique et la transmission active des valeurs morales, une implication dans des activités associatives, la participation à des actions de solidarité (y compris transgénérationnelles) : c'est ainsi que ces femmes issues des régions rurales perçoivent leur rôle dans le maintien de la cohésion sociale. Le périmètre d'action des femmes est donc restreint à la sphère domestique et à la communauté des femmes, voire des jeunes.

Concernant la capitale, outre une plus grande participation dans les sphères publique et politique, les coalitions et fédérations féminines basées à Ouagadougou affichent de plus grandes ambitions avec la mise en œuvre de programmes visant à renforcer le leadership et l'implication des femmes dans la paix et le règlement pacifique des conflits. Cette participation dans les processus politiques est fondamentale et augmente sensiblement la probabilité que les accords de paix soient atteints et mis en œuvre. Elle démontre que **lorsque la société civile, y compris les organisations de femmes, participent aux accords de paix, ces derniers ont 64 % de chances en plus d'aboutir**[57]. La prise en compte de la participation des femmes, de l'égalité des genres et de la transformation des rapports de force pendant et après les conflits peut apporter et consolider des changements positifs en faveur d'une société pacifique et résiliente.

55 Ibid.

56 Oxfam (2020), « Les femmes dans la crise au Burkina Faso : Survivantes et Héroïnes », 25 mai https://www.oxfam.org/fr/publications/survivantes-et-heroines-les-femmes-dans-la-crise-au-burkina-faso

57 Selon le DÉCRET n°2007-032/PRES/PM/MATD, le Conseil Villageois pour le Développement peut se saisir d'initiatives dans le domaine de la préservation de la paix sociale dans le village. De plus, selon le DÉCRET N°20151645/PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF, un représentant du Conseil villageois pour le Développement participe au travail observatoire réalisé en matière de prévention et de gestion des conflits.

2

RÉSULTAT DES CHOIX POLITIQUES : UN CONTRAT SOCIAL PROCHE DE LA RUPTURE

La prise en compte de la participation des femmes, de l'égalité des genres et de la transformatiOn des rapports de force pendant et après les conflits peut apporter et consolider des changements positifs en faveur d'une société pacifique et résiliente.
Les inégalités ne sont pas le fruit du hasard, mais le résultat de choix politiques. Avec la crise économique découlant de la Covid-19, elles risquent fort de s'aggraver si le gouvernement n'engage pas une réforme des grandes politiques publiques. **Le contrat social est au bord de la rupture et pourrait laisser des générations pour compte** si des changements ne sont pas apportés de toute urgence en matière de fiscalité, dépense sociale, travail digne, bonne gouvernance et adaptation au changement climatique.

2.1. Un système fiscal plus progressif bénéficierait aux politiques de dépense sociale

Une fiscalité progressive est un outil indispensable pour tout gouvernement cherchant à réduire les inégalités. Un modèle progressif consiste à imposer davantage les entreprises et les individus les plus fortunés, afin de redistribuer les ressources au sein de la société entre les plus nanti-e-s et les plus défavorisé-e-s et de mobiliser des ressources parmi les personnes qui en ont le plus pour assurer le financement adéquat des services de dépense sociale.

Hélas, le Burkina Faso a encore un long chemin à parcourir dans le domaine de la progressivité fiscale. En 2017, les **recettes fiscales** représentaient **16,5 % du PIB au Burkina Faso**[1], contre une moyenne de 23,1 % dans la zone Amérique latine/Caraïbes et 34,3 % dans les pays de l'OCDE en 2018[2]. Il semble donc qu'il soit encore possible de mobiliser davantage de recettes dans le pays, car ce niveau actuel **reste inférieur au critère de convergence de l'UEMOA fixé à 20 % du PIB**. En plus, à ces niveaux de collecte historiquement bas, il faut y ajouter les pertes en recettes fiscales à la suite de la pandémie mondiale de la Covid-19. Selon le Ministère de l'Économie et des Finances, l'impact jusqu'au mois de Mai aurait impliqué une perte de 250 milliards de francs CFA de recettes fiscales[3]. Il faut donc une action d'urgence pour récupérer tout au moins en partie l'effondrement des revenus publics. D'où l'urgence de faire appel à une contribution plus large de la part de ceux qui ont le moins souffert de l'impact de la crise, les grandes fortunes et les grandes entreprises les plus rentables, et d'annuler

1 Dans la région Centre-Ouest du pays, un chef traditionnel du quartier Issouka de Koudougou, Naaba Saaga, a intronisé une femme cheffe traditionnelle le 3 février 2007. C'est une première dans l'histoire des Mossé. Le Faso (2007), Cheffe traditionnelle en pays mossi :Une « Napoaka » intronisée à Issouka. 12 février.

2 Council on Foreign Relations (31 juillet 2018), Women's Participation in Peace Processes. https://www.cfr.org/interactive/womens-participation-in-peace-processes

3 Rapportées au PIB nominal, les recettes fiscales ont représenté 16,5% en 2017 contre 15,0% en 2016. Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (2018), Rapport sur les Finances Publiques Gestion 2017 http://cns.bf/IMG/pdf/rfp_version_final.pdf

temporairement les versements de la dette, dont le remboursement prévu en 2020, s'élève à **215 millions de dollars de dettes extérieures[4].**

Plusieurs facteurs expliquent cette sous-mobilisation historique des recettes au Burkina Faso comme l'ampleur de l'économie informelle, les incitations fiscales existantes, la faiblesse de l'imposition sur les entreprises ou l'évasion fiscale. Chaque année, **les exemptions fiscales feraient perdre à l'Afrique de l'Ouest environ 9,6 milliards de dollars de recettes**, des recettes équivalentes au montant nécessaire à la construction et équipement de 100 hôpitaux dans la région par an, ou 7 par pays[5]. Pour le Burkina Faso, le montant des exonérations accordées aux sociétés minières ne fait qu'augmenter. Ce montant passe de 71 milliards de Francs CFA en 2015 à 80 en 2016 et 107 en 2017, c'est-à-dire, une évolution de 25,28 % entre 2015 et 2016 et 20,35 entre 2016 et 2017[6].

Par ailleurs, l'utilisation des paradis fiscaux pour l'entrée ou la sortie de l'investissement étranger au pays est une pratique très fréquente. Selon les bases de données de Tax Justice Network, **en 2018, 25 % de l'investissement étranger direct qui arrivait au Burkina Faso provenait de la Barbade**, un paradis fiscal contre 8 % à peine de la France ; et **51 % de l'investissement étranger direct de sortie avait comme destination les îles Maurice, un autre paradis fiscal**.[7] Ces données montrent la vulnérabilité du pays à l'évasion fiscale et les flux financiers illicites et exigent une action urgente de mise en place de mécanismes de contrôle et de transparence.

En 2017 au Burkina Faso, **la principale source des recettes provenait des taxes sur les biens et services** qui représentaient 56,8 % du total de recettes fiscales, qui se composaient essentiellement de la taxe sur la valeur ajoutée. En fait, la TVA représentait **41,3 % du total des recettes mobilisées[8]**. Cette composition des ressources mobilisées montre le caractère régressif du système fiscal burkinabè, qui est fortement tributaire de taxes sur la consommation comme la TVA qui pénalisent de façon disproportionnée les couches plus démunies de la population. Il convient toutefois de préciser la présence d'**exemptions sur les taxes à la consommation** sur le riz, l'eau et l'électricité, ainsi que d'exemptions spéciales mises en place au Burkina Faso sur des produits de première nécessité, comme ceux utilisés dans la lutte contre la Covid-19 suite à l'arrivée de la pandémie dans le pays[9]. Ce type d'efforts temporaires contribuent à soulager partiellement l'impact sur les couches les plus démunies. Néanmoins, il s'agit souvent de mesures accordées sur des périodes déterminées (en cas de crise, par exemple), puis qui sont remises en question par la récession économique ou de fortes contraintes budgétaires.

Par ailleurs, **les impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital ne représentent que 26,1 % du total de recettes**,[10] ce qui situe le Burkina Faso à 10 points de pourcentage en dessous de la moyenne africaine[11]. **La contribution de l'impôt sur les sociétés a diminué** de manière continue ces dernières années pour atteindre 15 % du total des recettes fiscales[12]. Cette faible contribution s'explique en partie par le **taux légal de l'impôt sur les sociétés, fixé à 27,5 %, soit l'un des plus bas de l'UEMOA**. Ce taux reste clairement inférieur à la moyenne des autres pays à faibles revenus. L'économie informelle pourrait aussi être à l'origine du faible niveau de collecte de l'impôt sur le revenu au Burkina Faso[13].

4 OCDE (2020), Estadísticas tributarias en América Latina y el Caribe : 1990-2018 https://www.oecd.org/tax/tax-policy/brochure-estadisticas-tributarias-en-america-latina-y-el-caribe.pdff

5 Bertille Kabre (2020) 'COVID-19 : le Burkina Faso enregistre une perte de 250 milliards de F CFA de recettes fiscales'. L'Économiste du Burkina: 14 mai 2020, https://www.ecoburkina.info/covid-19-le-burkina-faso-enregistre-une-perte-de-250-milliards-de-f-cfa-de-recettes-fiscales/

6 Oxfam France (2020) Fiche pays Burkina Faso – Dette. Pour une présentation globale et un décryptage des enjeux autour de la dette dans le contexte de la pandémie de COVID-19 nous vous invitons à vous reporter à l'article publié par Oxfam France : https://www.oxfamfrance.org/financement-du-developpement/annuler-la-dette-des-pays-pauvres-une-mesure-durgence-face-au-coronavirus/

7 Voir le rapport Oxfam (2019), La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest. TJN-A et ActionAid (2015), The West African Tax Giveaway.

8 CERA-FP et Oxfam au Burkina Faso (2019) Étude d'évaluation des pertes budgétaires dans le domaine minier (Flux Financiers Illicites) au Burkina Faso.

9 Tax Justice Network (2020) The Tax Justice Network's Illicit Financial Flows Vulnerability Tracker : Burkina Faso profile : https://iff.taxjustice.net/#/profile/BFA

10 En 2017, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) représentait 511,93 milliards de francs CFA, c'est-à-dire, 41 % du total des recettes fiscales (qui s'élevaient à 1 238,24 milliards de francs CFA). Source : Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (2018), Rapport sur les Finances Publiques Gestion 2017. http://cns.bf/IMG/pdf/rfp_version_final.pdf

11 Message à la Nation de son excellence Monsieur Roch Marc Christian Kabore, président du Faso, président du Conseil des ministres sur la pandémie du Covid-19. Ouagadougou, 2 avril 2020 : 2020.https://www.presidencedufaso.bf/message-a-la-nation-de-son-excellence-monsieur-roch-marc-christian-kabore-president-du-faso-president-du-conseil-des-ministres-sur-la-pandemie-du-covid-19/

12 Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (2018), Rapport sur les Finances Publiques Gestion 2017. http://cns.bf/IMG/pdf/rfp_version_final.pdf

13 En Afrique, la moyenne est de 36,2 %. Source : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques en Afrique https://www1.compareyourcountry.org/tax-revenues-africa/fr/1/859+861+862+863/default/all/BFA+OECD+AFRIC

Au final, la richesse en Afrique de l'Ouest reste sous-imposée et le Burkina Faso n'échappe pas à la règle. Au Burkina Faso, les impôts sur la richesse (en particulier, sur la propriété) **ne représentent que 0,7 % du total des recettes collectées en 2017,** soit huit fois moins que la moyenne des ressources collectées au travers de ces impôts dans les pays de l'OCDE[14]. Il s'agit d'un manque à gagner considérable, sollicitant la contribution des mieux nanti-e-s.

2.2. Éducation, santé et protection sociale pour tous et toutes :

Mettre la fiscalité au service de la réduction des inégalités nécessite donc d'importantes réformes en faveur de la progressivité, en veillant à ce que les grandes entreprises et les couches les plus aisées de la population contribuent à l'effort fiscal en fonction de leur capacité et richesse. Des politiques fiscales volontairement progressives et équitables peuvent aussi jouer un grand rôle dans la réduction des inégalités. **Une mobilisation plus forte des ressources y contribuera, si ces dernières sont investies dans** des services sociaux de base comme l'éducation, la santé et la protection sociale.

À l'heure actuelle, le Burkina Faso déploie des efforts considérables à la promotion de l'éducation et de la santé publique. La part du budget de l'éducation dans le budget national dépasse l'objectif de 20 % depuis 2017, avec **23,28 % du budget national pour l'année 2020[15]**. Comme indiqué plus haut, des écarts spatiaux, de classe sociale et de genre persistent dans l'ensemble du territoire burkinabè et sont un handicap pour la lutte contre la pauvreté.

Les dépenses budgétaires qui tiennent compte des questions de genre ne représentaient que 1,04 % du budget total de l'éducation en 2018[16].
Concernant la gratuité de l'éducation, on observe une privatisation de plus en plus poussée de l'éducation en 2019 qui risque d'amplifier les inégalités. À titre d'exemple, selon la Coalition Nationale pour l'Éducation Pour Tous du Burkina Faso, au sein de l'effectif du **post-primaire et du secondaire au plan national, 44,5 % des élèves étaient inscrits dans un établissement privé. Cette part atteignait même 53 % dans la province du Kadiogo**.[17] Par ailleurs, les infrastructures publiques demeurent limitées, ce qui risque d'aggraver les inégalités. On constate que **dans l'enseignement primaire, on dénombre déjà 25 % d'établissements privés. Cette part atteint des sommets pour les niveaux post primaire et secondaire, avec 48 %**[18]. Le ratio enseignant/élève interroge sur la qualité de l'enseignement, avec un ratio 1/36 pour le primaire[19], un ratio qui s'élève jusqu'à 1/56 pour le post-primaire et 1/47 pour les études secondaires[20].

Concernant la santé publique, le budget demeure en dessous des engagements internationaux qui spécifient d'affecter des ressources équivalentes à 15 % du budget total. En 2018, les dépenses de santé représentaient **10,95 % du budget de l'État[21]**. Par ailleurs, la part des ressources que les ménages burkinabè consacrent au paiement des services de santé de leur propre poche est préoccupante. **Au moins 3 % des ménages burkinabè allouent plus de 10 % de leur budget domestique au règlement des frais de santé**[22]. En 2017, les dépenses de santé des ménages représentaient 31,7 % du total

---

14 En 2017, 186,64 milliards de francs CFA ont été collectés par l'impôt sur les sociétés, soit 15 % du total de recettes fiscales (qui s'élevaient à 1 238,24 milliards de francs CFA). Source : Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (2018), Rapport sur les Finances Publiques Gestion 2017. http://cns.bf/IMG/pdf/rfp_version_final.pdf

15 Fonds Monétaire International (2019), Rapport du FMI n° 19/16. Février 2019. Burkina Faso : Questions générales : https://www.imf.org/~/media/Files/Publications/CR/2019/French/1BFAFA2019002.ashx
16 Pour le cas du Burkina Faso, il s'agit uniquement de l'impôt sur la propriété, parce qu'il n'existe pas d'impôt sur les rendements du capital financier ni impôts sur le patrimoine, comme c'est le cas des pays de l'OCDE. En 2017, 8,42 milliards de francs CFA ont été collectés par l'impôt sur la propriété, soit 0,7 % du total de recettes fiscales (qui s'élevaient à 1 238,24 milliards de francs CFA). Source : Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement (2018), Rapport sur les Finances Publiques Gestion 2017. http://cns.bf/IMG/pdf/rfp_version_final.pdf Par ailleurs, la moyenne de l'OCDE collecté par l'impôt de patrimoine s'élevait à 5,7 % du total des recettes fiscales. Source : OCDE (2019), Statistiques des recettes publiques en Afrique https://www1.compareyourcountry.org/tax-revenues-africa/fr/1/859+861+862+863/default/all/BFA+OECD+AFRIC

17 Données apportées par le CERA-FP et la Coalition Nationale pour l'Éducation pour Tous. Le budget affecté au secteur de l'Education nationale au sens large dans le budget général de l'État (Loi des finances) était 586 469 362 000 francs CFA, sur un budget initial de 2 518 456 662 000 francs CFA. Ce montant correspond au budget alloué au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation et au Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes (données 2020).

18 Ibid. Pour les années 2017 et 2018, le CERA-FP a constaté que les lignes budgétaires tenant compte du genre représentaient respectivement 0,63 % et 1,04 % du budget de l'éducation, soit 3 008 597 000 et 5 358 835 000 francs CFA.

19 Coalition Nationale pour l'Éducation Pour Tous du Burkina Faso (2019), Revue nationale volontaire de la réalisation de l'ODD 4 et de la Stratégie continentale de l'éducation au Burkina Faso https://www.campaignforeducation.org/docs/HLPF/Rapport%20de%20la%20revue%20ODD%204%20%26%20CESA%20au%20Burkina.pdf

20 Ibid. On dénombre au primaire 11 771 établissements publics contre 3 956 privés ; au post-primaire et secondaire, 1 967 publics contre 1 843 privés.

21 Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la promotion des langues nationales (2019) Annuaire Statistique de l'Enseignement primaire 2018/2019.

22 Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la promotion des langues nationales (2019) Annuaire Statistique de l'Enseignement post-primaire et secondaire 2018-19.

des dépenses de santé courantes du pays[23]. Il s'agit là d'un état des lieux alarmant, car il démontre à quel point l'accès à un droit fondamental tel que la santé est conditionné en fonction de la capacité économique et de la classe sociale des ménages.

Dans un pays où la vulnérabilité de plusieurs groupes de la population est si importante, la protection sociale serait l'un des instruments essentiels pour combattre des cercles vicieux de pauvreté et précarité. Pourtant, les dernières données disponibles montrent un engagement assez faible du gouvernement en la matière, avec **une affectation de 4,5 % du budget national aux politiques de protection sociale**[24] qui bénéficient péniblement à celles et ceux qui en ont le plus besoin. D'après le système de suivi des ODD[25] seulement 7,5 % de la population était couverte par au moins une prestation de protection sociale. Concernant les femmes avec des nouveau-nés, seulement 0,4 % d'entre elles ont reçu des aides au cours de leur maternité. Seulement 0,1 % des personnes en situation de handicap a reçu des prestations en espèces dédiées[26]. En outre, les politiques sociales risquent de ne pas faire le poids face aux besoins des 1,7 millions de personnes qui devraient être en situation d'insécurité alimentaire aiguë à partir de juin 2020, selon les dernières projections du FAO[27].

Par ailleurs, les États de la région du Sahel, dont le Burkina Faso, ont privilégié une **réponse militaire et sécuritaire aux conflits et multiples crises que vit la région sahélienne,** soutenue par une forte hausse des dépenses militaires au détriment des politiques publiques alternatives. Selon le SIPRI, l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm, **les dépenses militaires du Burkina Faso ont doublé entre 2013 et 2018**[28]. En 2019, la dépense militaire aurait atteint **358 millions de dollars**, soit 2,4 % du PIB ou **une hausse de 22 % par rapport au budget militaire de l'année précédente**[29]. La crainte est donc de voir les dépenses sociales contraintes, à un moment où le pays en a le plus besoin et dans un contexte de perte de recettes en raison de l'impact de la Covid19. En effet, l'analyse d'Oxfam sur les budgets nationaux des pays du Sahel pour la période 2016-2019 semble confirmer une certaine tendance de réduction des dépenses de développement en faveur des dépenses de sécurité et de défense. Pour le Burkina Faso, c'est le cas par exemple du budget d'éducation, dont le volume augmente mais qui demeure en 2019 de 30 milliards inférieurs aux prévisions faites par la loi de finances 2017 ; ou le cas du budget agricole, qui a baissé de 38 % entre 2017 et 2019[30].

2.3. L'insuffisant compromis avec des politiques d'agriculture dignes bien-financées : un obstacle majeur pour la vie digne de la population rurale

Le secteur agricole constitue un pilier important pour l'économie Burkinabè. Il contribue substantiellement à la satisfaction des besoins alimentaires des populations, à la formation du PIB à hauteur de 35 à 40 % et emploie plus de 80 % de la population. Bien que le Burkina Faso respecte les engagements de Maputo en allouant au moins 10 % de son budget au secteur agricole, il faut noter par contre que le budget agricole connait une baisse ces dernières années. En effet, **le budget agricole a baissé de 38 % entre 2017 et 2019**, le budget 2019 étant 52 milliards en dessous des prévisions faites par le projet de Loi des finances 2017[31].

23 Ministère de la Santé, Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles (2019), Annuaire statistique du Ministère de la Santé 2018 : http://cns.bf/IMG/pdf/annuaire_ms_2018.pdf

24 ODD 3.8.2, système de suivi par l'OMS. World Health Organization UHC country data profile. Dernières données disponibles par l'OMS en Octobre 2017 : https://www.who.int/data/gho/data/countries/country-details/GHO/burkina-faso?countryProfileId=c573d359-ef44-43e0-9d20-4c17ab6d68e9

25 Out-of-pocket expenditure (% of current health expenditure) - Burkina Faso World Health Organization Global Health Expenditure database (2000-2017): https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SH.XPD.OOPC.CH.ZS?locations=BF

26 Global Spending Watch (2019, Burkina Faso profile (data from 2018): https://www.governmentspendingwatch.org/spending-data/data?countries[0]=Burkina%20Faso&sector[0]=social_protection&exptype=plac&strail=total&units=Total&year=2018&uid=0&view=data

27 Indicateur 1.3.1 sur la couverture effective des politiques publiques de protection sociale.

28 ILO (2017), World Social Protection Report 2017–19 Universal social protection to achieve the Sustainable Development Goals: https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_604882.pdf

29 FAO (2020), Burkina Faso : Aperçu de la réponse février 2020. http://www.fao.org/3/ca7687fr/ca7687fr.pdf

30 Oxfam (2019), Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité.

31 Oxfam (2019) Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité.

Par ailleurs, **l'élevage reçoit en moyenne 10 % des dépenses agricoles dans les pays sahéliens dont le Burkina Faso alors qu'il apporte 35 % de valeur ajoutée au secteur agricole**[32]. Sur ce fait, on peut dire que « *l'élevage est un des sous-secteurs de l'agriculture les plus négligés* » et il importe que le budget de l'élevage soit rehaussé en proportion de son poids dans l'économie et dans les stratégies de lutte contre la pauvreté des ménages.

D'autre part l'accès aux ressources productives comme la terre ou le crédit reste difficile pour l'ensemble des acteurs et en particulier pour les femmes et les jeunes. La loi 034/2009 consacre à toutes et à tous l'accès à la terre, le premier capital pour les agriculteurs et agricultrices. Malheureusement dans les faits, **à cause de la non application de la loi et les normes sociales discriminatoires, les femmes rencontrent beaucoup de difficultés pour avoir accès à la propriété foncière**. Selon la FAO, « *en matière de propriété foncière, l'Afrique de l'Ouest constitue la zone la plus défavorable aux femmes dans le monde (8 % de propriétaires en moyenne, contre 25 % en Afrique de l'Est et 26 % en Europe)* »[33]. Le Burkina Faso, n'échappe pas à cette situation.

Concernant le financement, en raison des risques élevés, les institutions financières ne sont pas prêtes à accorder des crédits aux agriculteurs. Celles qui le font, exigent des garanties qui ne sont pas à la portée des petits producteurs et parfois à des taux d'intérêt bien élevés (taux à deux chiffres). Quant aux femmes agricultrices, elles éprouvent plus de difficultés pour avoir le crédit car d'une part elles ne possèdent pas de documents d'identité, ce qui les exclue d'office du système et d'autre part elles ne disposent d'aucune garantie pour offrir en contrepartie du prêt comparativement aux hommes agriculteurs. **Selon l'enquête permanente agricole 2012/2013/DDPPO seulement 2,11 % de femmes ont eu accès au crédit agricole et à la micro finance contre 8,79 % d'hommes responsables de parcelles.**

Ces inégalités en terme d'accès aux ressources productives sus mentionnées sont en contradiction flagrante avec la déclaration de la FAO qui estime que si les femmes bénéficiaient du même accès aux ressources productives que les hommes, elles pourraient augmenter les récoltes de leurs exploitations agricoles de 20 à 30 %, permettant de sortir de la famine, 100 à 150 millions de personnes

32 Selon la note d'orientation de l'étude de faisabilité de l'offensive régionale pour la promotion du lait local en Afrique de l'Ouest lancée par le Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de la CEDEAO (2017). Oxfam (2019) Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre aux défis du développement et de la sécurité.

33 http://www.fao.org/focus/f/women/Sustin-f.htm

dans le monde[34]. Il convient de corriger rapidement ces inégalités criardes dans le domaine agricole en construisant un modèle économique inclusif qui réponde aux besoins et priorités de la grande majorité des populations que les petits producteurs et en particulier les femmes et les jeunes[35].

2.4. Un faible engagement en faveur d'un travail digne et décent :

Comme évoqué dans les sections précédentes, l'économie informelle, le sous-emploi, la précarité de l'emploi et les disparités salariales font partie de la vie quotidienne de la population burkinabè, en particulier des jeunes et des femmes en milieu rural.

Selon les dernières éditions de l'indice de l'engagement à la réduction des inégalités produit par Oxfam[36], le Burkina Faso figure au bas du classement concernant le respect du droit du travail. Des restrictions sont imposées sur les droits des jeunes travailleuses et travailleurs (apprenti-e-s et travailleuses et travailleurs de 16 ans) de former des syndicats ou d'y adhérer. Par ailleurs, les fonctionnaires et les agents de la fonction publique employé-e-s, en particulier ceux des sous-secteurs du service public et de la sécurité, ont des limitations substantielles ou sont privé-e-s du droit de grève.[37]

Selon le suivi des ODD par l'ITUC sur le travail digne et décent, l'objectif 8.8 sur la protection des travailleuses et des travailleurs et la promotion de la sécurité sur le lieu de travail est loin d'être atteint. Sur la période 2014-2016, 6 361 accidents du travail et maladies professionnelles ont été recensés au Burkina Faso. Par ailleurs, la faiblesse du système d'inspection du travail, qui comptait en 2018, 72 inspecteurs pour tout le pays, et le manque de ressources adéquates entravent considérablement tout suivi effectif des violations des droits du travail[38].

2.5. Des défis persistants en matière de gouvernance et dans la lutte contre la corruption :

Le Burkina Faso pourrait faire davantage pour parvenir à une gouvernance plus responsable, redevable et transparente. Malgré le classement honorable du Burkina Faso à l'indice Mo Ibrahim sur la gouvernance mondiale en Afrique **(16e sur 54 pays africains)**, la marge d'amélioration reste grande, en particulier **en matière de sécurité individuelle et nationale, de transparence et de redevabilité**. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, ces dimensions ne montrent aucune amélioration substantielle et accusent même un recul par rapport aux progrès accomplis :

GRAPHIQUE 8 : tendance de gouvernance globale du Burkina Faso (Classement Indice Mo Ibrahim 2019)

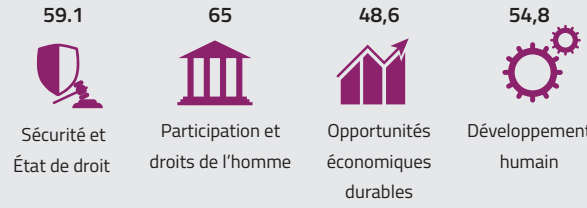

Tableau 2 : Tableau récapitulatif du score, du classement et de la tendance 2008-2017 du Burkina Faso (Tendances de gouvernance globale ; classement Indice Mo Ibrahim 2019)

MO Ibrahim - indice de Gouvernance Globale - Dimension sécurité et état de droit	Score sur 100 %	Classement sur 54 pays	Tendance 2008-2017
État de droit	61 %	18	+ 4,9
Transparence et redevabilité	41,7t		5 %
Sécurité individuelle	41,1		58,1 %
Sécurité nationale	41,1		59,1 %

Source : Scores IIAG 2018, classements et tendances - Burkina Faso (indice Mo Ibrahim)[39]

De même, selon les enquêtes menées par le CGD[40] pour Transparency International, la perception de la corruption parmi les citoyens reste élevée. 28 % des répondants estimaient que la corruption s'était intensifiée au cours des 12 derniers mois et **44 % ont déclaré que le gouvernement ne s'investissait pas assez dans la lutte contre la corruption**. L'espoir reste toutefois de mise : plus de **6 personnes**

34 *FAO (2011) Le rôle des femmes dans l'agriculture: Combler le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement, http://www.fao.org/publications/sofa/2010-11/fr/.*

35 *Oxfam, ROPPA, RBM, APESS, WILDAF, POSCAO, RACAO,IPAR (2012) 10 réalités sur les inégalités entres les hommes et les femmes dans le monde agricole en Afrique de l'ouest. Campagne Cultivons : La terre. Le vie. Le monde. Septembre 2012.*

36 *Oxfam (2019), La crise des inégalités en Afrique de l'Ouest.*

37 *Ibid. Selon le Code du travail, le droit de grève peut être limité, voire interdit, à savoir, aux fonctionnaires qui exercent des fonctions d'autorité au nom de l'Etat; dans les services essentiels au sens strict du terme, à savoir ceux dont l'interruption mettrait en danger dans l'ensemble ou dans une partie de la population la vie, la sécurité ou la santé de la personne; en cas de crise nationale aiguë. ITUC (2019), Burkina Faso : A trade Union Focus on the SDGs: https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/burkina_faso_en_-_web.pdf*

38 *ITUC (2019), Burkina Faso : A trade Union Focus on the SDGs: https://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/burkina_faso_en_-_web.pdf*

39 *Ibrahim Index of African Governance (IIAG) (2018) : https://mo.ibrahim.foundation/iiag/gr-2019-key-findings*

40 *Centre for the Democratic Governance of Burkina Faso (CGD)*

interrogées sur 10 ont affirmé que la citoyenneté pourrait faire la différence dans la lutte contre la corruption[41].

2.6. Politiques d'adaptation au changement

Le Sahel (dont le Burkina Faso fait partie) est l'une des régions du monde où la population compte parmi les plus vulnérables aux impacts de la crise climatique, et par conséquent à l'insécurité alimentaire et économique. Pourtant, le pays est **responsable d'une part infime des émissions mondiales de gaz à effet de serre**. Selon l'indice GAIN, le Burkina Faso est **le 20ème pays le plus vulnérable aux changements climatiques** du monde, tandis qu'il est le **35e le moins préparé pour faire face à la menace climatique[42]**. Ce facteur ne fait alors qu'augmenter les inégalités climatiques mondiales, par lesquelles les pays les moins développés, les plus endettés et les plus vulnérables doivent payer le prix des modèles de développement non durables promus par les pays du Nord, notamment par une élite minoritaire.

Malgré la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation (PNA) en 2015, il conviendra de sécuriser les financements en fonction des immenses défis d'adaptation au changement climatique du futur, avec notamment des financements issus des budgets nationaux et des financements climatiques et des « fonds verts » provenant des instruments internationaux. Ces financements doivent être mis à la disposition des populations de façon inclusive, en s'assurant qu'ils sont dépensés en fonction des besoins réels et différentiés des femmes et hommes les plus vulnérables en milieu rural, et en veillant à la fois à la mise en place de mécanismes efficaces de décentralisation des fonds et de redevabilité sociale.

En outre, il faudra **analyser l'impact du changement climatique dans les années à venir du point de vue des inégalités et y répondre**. Les épisodes extrêmes de précipitation et de sécheresse risquent en effet de provoquer des déplacements forcés et importants de population, ainsi que de détruire les moyens de subsistance et les logements des classes les plus démunies situées à la périphérie des zones urbaines et rurales. Cette réponse doit être apportée, par exemple, au travers de services publics et de systèmes de protection sociale adaptés aux vulnérabilités et besoins différentiés des femmes et des hommes dans les zones les plus à risque, en tenant compte des facteurs qui rendent les femmes plus vulnérables aux chocs climatiques et à ses conséquences (violence, discrimination et cercles vicieux de pauvreté).

41 Transparency International and Afrobarometer (2019). Global Corruption Barometer Africa 2019. Citizens' views and experiences of corruption. Burkina Faso Factsheet: p. 28.

42 Le Burkina Faso est classé 162e pays (sur 181 analysés) dans la dimension « vulnérabilité » et 157e sur 191 dans la dimension « préparation ». Le score de l'indice ND-GAIN d'un pays se compose d'un score de vulnérabilité et d'un score de préparation. La vulnérabilité mesure l'exposition, la sensibilité et la capacité d'un pays à s'adapter à l'impact négatif du changement climatique. ND-GAIN mesure la vulnérabilité globale en tenant compte de six secteurs clés : alimentation, eau, santé, services écosystémiques, habitat humain et infrastructure. La dimension « préparation » mesure la capacité d'un pays à tirer parti des investissements et à les convertir en actions d'adaptation. ND-GAIN mesure la préparation globale en tenant compte de trois composantes : préparation économique, préparation à la gouvernance et préparation sociale. Source : Rank countries by ND-GAIN Country Index, Vulnerability and Readiness. Scores for 2017 : https://gain-new.crc.nd.edu/ranking

3

PROPOSITIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX PRINCIPAUX CANDIDATS ET CANDIDATES À LA PRÉSIDENCE

Les inégalités sont criantes et se manifestent dans tous les domaines de la vie : économique, sociale, politique et relations de genre. Elles impactent de façon plus prononcée les femmes, la jeunesse, les personnes déplacées et les personnes vivant avec un handicap au Burkina Faso, surtout dans les milieux ruraux et isolés. Les inégalités **menacent la cohésion sociale** du pays, ainsi que les **efforts déployés pour lutter contre la pauvreté** et pour **atteindre les ODD.** Elles **alimentent les injustices et les tensions**, mettent à mal le contrat social et créent un environnement propice à l'instabilité et à l'insécurité qui prévaut aujourd'hui dans le pays. En plus, **la crise économique qui émerge suite à la pandémie de Covid-19 met en évidence la fragilité économique et sociale d'un pays traversé par les inégalités**. Cette situation risque de s'amplifier encore si les principales parties prenantes ne s'investissent pas dans la réforme des politiques publiques clés.

C'est dans ce contexte que **le Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales, le Balai Citoyen, l'Association des Femmes Juristes du Burkina Faso, la Confédération Paysanne du Faso et Oxfam au Burkina Faso** souhaitent profiter des élections présidentielles de novembre 2020 pour permettre à la société civile d'influer sur le processus politique en demandant aux candidat-e-s de reconnaître les causes et les conséquences des profondes inégalités qui caractérisent aujourd'hui le pays et de s'engager à les réduire en intégrant des mesures fortes dans leurs programmes de société.

Les réponses apportées par l'État doivent être centrées sur les besoins immédiats et les vulnérabilités des personnes les plus démunies tout en abordant les causes profondes de cette crise en mettant l'accent sur la réduction des inégalités et des injustices. Ce prisme est essentiel pour tendre vers un développement inclusif et la paix et pour apporter des réponses durables aux revendications des communautés. Les inégalités ne sont pas une fatalité, mais le résultat de choix politiques.

RECOMMANDATIONS ADRESSÉES AU FUTUR GOUVERNEMENT

3.1. Une éducation publique universelle, gratuite, de qualité et accessible pour toutes et tous avec un accent sur l'éducation préscolaire, l'enseignement et la formation technique professionnelle: **un moteur indispensable pour relancer l'ascenseur social.**

- Affecter 30 % du budget national à l'éducation pour garantir le renforcement de l'éducation publique universelle, gratuite, de qualité et inclusive ; en insistant particulièrement sur l'amélioration de l'accès de toutes et de tous à l'éducation préscolaire, l'éducation formelle et non formelle, l'enseignement et la formation technique et professionnelle sur l'ensemble du territoire nationale, y compris les enfants vulnérables, et renforcer l'accès des filles au niveau post-primaire, secondaire et supérieur.
- Appliquer les textes de l'État rendant l'école obligatoire jusqu'à 16 ans particulièrement dans les zones à fort taux de site d'orpaillage et dans les zones affectées par la crise sécuritaire.
- Soutenir les efforts déployés pour rétablir des services publics d'éducation de qualité dans les régions frappées par des conflits et l'insécurité (directement ou parce que ces régions accueillent des populations déplacées) en allouant plus de budget pour l'éducation, pour faire de la réouverture des plus de 2 500 écoles fermées en raison de l'insécurité, une réalité.

NE LAISSEZ PERSONNE SUR LE BORD DU CHEMIN

#agircontrelesinégalités

LUTTONS CONTRE LES INEGALITES

2020

3.2. Un système de santé et de protection sociale qui réduit l'écart entre les plus riches et les plus démunis : le meilleur vaccin pour lutter contre les inégalités et faire face à de nouvelles pandémies.

- Affecter au moins 15 % du budget national au financement d'un secteur de la santé publique gratuit, permanent, universel et de qualité pour réduire l'écart entre les plus riches et les plus pauvres en matière d'accès aux soins.
- Soutenir les efforts déployés pour rétablir des services publics de soins de qualité dans les régions frappées par des conflits et l'insécurité (directement, ou parce que ces régions accueillent des populations déplacées) et porter une attention particulière aux régions du Sahel, de la Boucle du Mouhoun, de l'Est et des Cascades en augmentant significativement leurs budgets de services essentiels (EHA, santé et nutrition, moyens d'existence, sécurité alimentaire et protection).
- Adopter des programmes de protection sociale universelle ancrés sur un registre social unique, qui reçoivent des financements adéquats et qui profitent principalement aux personnes les plus démunies et à la marge du système de santé, les femmes, les personnes en situation de handicap et les populations rurales.
- Rendre opérationnelle l'Assurance Maladie Universelle tout en l'élargissant à toutes les régions du Burkina Faso au profit de toute la population du milieu rural comme urbain.
- Face à la covid-19, augmenter de façon massive et urgente les prestations de protection sociale, en accordant des programmes de transferts en espèces ou en nature à grande échelle pour les couches les plus vulnérables, les travailleurs et travailleuses du secteur informel et ceux qui ont vu leur revenu suspendu, y compris les personnes déplacées et les communautés hôtes, ceux des zones rurales et des communautés urbaines les plus démunies.

3.3. Politiques fiscales plus progressives : imposer davantage les entreprises et les individus les plus fortunés, afin de redistribuer les ressources au sein de la société entre les plus nanti-e-s et les plus défavorisé-e-s et mobiliser des ressources parmi les personnes qui en ont le plus pour assurer le financement adéquat des services de dépense sociale :

- Face aux pertes en recettes fiscales et l'impact de la covid1-9, le pays doit instaurer de façon immédiate un impôt d'urgence et de solidarité sur le patrimoine net des grandes fortunes (5 % d'impôt net sur la fortune des 5 % les plus riches de la population) afin de financer la réponse à la crise socio-économique du coronavirus de façon urgente et rapide.
- De façon progressive, il faut élargir l'assiette fiscale en vue d'améliorer les ressources propres de l'État et augmenter l'équité du système fiscal : créer de nouveaux impôts additionnels tels que l'impôt écologique sur l'exploitation des ressources naturelles, l'impôt sur la fortune, l'impôt sur la propriété, et réduire le poids des taxes sur la consommation (TVA) des biens de premières nécessités, qui ont tendance à pénaliser de façon disproportionnée les personnes les plus démunies.
- Formaliser le secteur informel en vue d'imposer à la hauteur de leurs gains les grands opérateurs économiques qui s'y cachent.
- Appliquer scrupuleusement la loi qui consacre le paiement de 1 % du chiffre d'affaire de l'or pour alimenter le fonds minier de développement local.
- Il faut identifier les entreprises qui ont réalisé des profits plus élevés qu'en période hors pandémie et promulguer un impôt exceptionnel sur ces profits ; refuser le soutien public à des entreprises qui pratiquent l'évasion fiscale et conditionner tout soutien public à la publication par les entreprises d'informations sur les impôts qu'elles payent et leurs activités dans chaque territoire où elles opèrent.
- Suspendre le paiement de la dette prévu en décembre 2020 afin de créer une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour éviter l'effondrement économique du pays.
- Assurer la participation active de la population et de la société civile pour s'assurer que les mesures fiscales soient utilisées en réponse à la pandémie et crise post-covid19 selon des mécanismes équitables.

3.4. Renforcer la protection des droits du travail et adopter des politiques favorisant un marché du travail inclusif qui assure un travail digne et de qualité, en particulier aux femmes et à la jeunesse :

- Intégrer les travailleuses et les travailleurs du **secteur informel et les producteurs et productrices agricoles dans les régimes et les mécanismes d'assurance sociale.**

- Instaurer une **politique nationale de l'emploi** qui garantit les o**pportunités et les droits au travail, salaires dignes, la santé et la sécurité au travail**, et qui répond aux besoins des collectifs les plus démunis, et en particulier, au besoin des jeunes et femmes ruraux, les plus frappés par le sous-emploi, l'informalité et la précarisation.
- Encadrer adéquatement **l'exploitation artisanale de l'or** en application des loi n° 028-2008/AN et loi n° 029-2008 portant Lutte Contre La Traite Des Personnes Et Les Pratiques Assimilées et le décret n° 2016-504/PRES/PM/MFPTS/MS/MFSNF du 9 Juin 2016 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants.

3.5. Mieux soutenir les politiques agro sylvo pastorales, fauniques et halieutiques avec un souci de justice et d'équité afin de mieux accompagner les producteurs et productrices familiaux :

- **Affecter au moins 10 % du budget national au soutien du secteur agricole** surtout dans les secteurs productifs, et **allouer 30 % du budget du secteur agricole au sous-secteur de l'élevage**, et **injecter au moins 18 milliards CFA par an pendant 5 ans** pour l'acquisition des intrants et équipements agricoles et zootechniques.
- **Étendre à toutes les communes rurales les services fonciers ruraux fonctionnels** dotés de moyens humains et financiers pour l'accès et la sécurisation des terres rurales aux exploitations familiales, aux jeunes, aux femmes aux éleveurs et pasteurs.
- **Opérationnaliser les dispositions du code général des collectivités territoriales** qui stipulent que le territoire de la commune rurale comprend un espace d'habitation, un espace de production et un espace de conservation.

3.6. Des politiques efficaces d'adaptation face au changement climatique qui renforcent les capacités de prévention et de résilience des populations les plus directement touchées :

- Opérationnaliser le **Fonds d'Intervention pour l'Environnement** (FIE) dans l'ensemble des 13 régions du Burkina Faso particulièrement dans les régions du Sahel et de l'Est.
- **Accompagner les collectivités territoriales à intégrer les Plans Nationaux d'Adaptation dans leurs plans locaux de Développement,** avec une participation réelle des femmes, jeunes et autres groupes marginalisés, afin de garantir que ces plans intègrent leurs besoins différentiés.
- Impliquer les acteurs locaux du secteur dans **l'élaboration de la stratégie nationale de promotion de l'Agroécologie.**

3.7. La promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles dans tous les domaines de la vie :

- Faire converger de manière acceptable le droit coutumier avec le cadre législatif en vue **d'éradiquer les inégalités en matière d'héritage et d'accès à la terre et autres moyens de production.**
- Mettre en place des **campagnes de sensibilisation et de dialogue** entre les différentes communautés pour faire converger de manière acceptable le cadre législatif et le droit coutumier en matière d'héritage et d'accès à la terre.
- Mettre en œuvre et soutenir les **actions de promotion des ressources productives et formatives au profit des femmes** (crédit adapté, technologie adaptée, accès à la terre, aux intrants, eau, assainissement et énergie) y compris **le renforcement des capacités des femmes leaders sur des thématiques diverses** (gestion des crédits, la participation politique, entreprenariat, organisations en coopératives des femmes suivant la réglementation OHADA, etc.).
- **Appliquer la loi portant fixation du quota genre de 30 % révisée en janvier 2020** pour une participation et une représentation des femmes dans les instances électives et nominatives.

3.8. Pour une gouvernance inclusive à tous les niveaux de décision et une protection et une extension de l'espace civique : les chocs en matière de santé publique ou de sécurité ne doivent pas servir d'excuse pour faire marche arrière sur les droits civils et politiques :

- **Opérationnaliser la loi portant accès à l'information** à travers l'adoption d'un décret d'application.
- **Renforcer l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption** (ASCE/LC) en allouant des ressources (humaines, matérielles, financières, législatives, etc.) pour mener à bien sa mission de lutte contre la corruption jusqu'au niveau local.
- **Renforcer la transparence sur la gestion des ressources publiques** à travers la fourniture d'informations justes aux citoyens et la culture de la redevabilité, en vue d'inciter les contribuables à plus de civisme fiscal et renforcer les relations entre gouvernants et gouvernés.
- **Positionner les organisations de femmes et de jeunes dans les instances politiques et techniques des cadres sectoriels de dialogue** du référentiel national public par la prise de degré et nommer les femmes (30 %) et les jeunes (30 %) à des postes stratégiques et de décisions (Ministre, DG et président-e d'institution).

- **Réviser la Loi n° 044 – Article 312, alinéa 14 du code pénal,** de manière à garantir la liberté d'expression des citoyens et devenir un vrai contrepoids démocratique dans le contrôle de l'action de l'État.

3.9. Une réponse humanitaire qui répond de façon adéquate, suffisante et redevable aux besoins des plus vulnérables y compris les femmes et des jeunes :

- **Mettre la protection de toutes les populations au cœur de toutes les interventions humanitaires** en : 1) mettant en place des mesures claires de prévention des abus et des violences ; 2) mettant en place des systèmes et mécanismes sûrs et anonymes d'alertes et de recours/plaintes pour les populations victimes de violences ; 3) en assurant un accès à une justice effective, équitable et rapide pour les victimes d'abus et de violences et en assurant une protection effective de ces victimes/survivant(es) ; 4) en assurant une prise en charge effective et spécifique des besoins et vulnérabilités des femmes et des jeunes.
- **Renforcer les capacités des acteurs locaux en vue d'un leadership humanitaire local pour une réponse plus sûre et adaptée** qui permet la continuité des services essentiels malgré les conditions d'accès limité. Cela passe par une meilleure implication et promotion du leadership des communautés et acteurs locaux à tous les stades des réponses, ainsi que par la mise en place d'un dialogue effectif et continu entre les communautés affectées et les acteurs humanitaires.
- **Favoriser les programmes humanitaires de type transferts monétaires et renforcer les mécanismes de protection sociale** qui permettent de réduire la dépendance des personnes vulnérables vis-à-vis de la communauté et de l'aide humanitaire.
- S'engager à **réévaluer les politiques de gestion des ressources et services de base** ainsi que l'impact d'une gestion inéquitable sur les conflits et mettre en place des politiques de gestion de l'eau plus équitables, inclusives et sensibles aux conflits.
- **Promouvoir des initiatives de paix inclusives au niveau local et national** qui permettent de gérer de façon pacifique et équitable les conflits/différents et tensions au sein des populations ou entre les populations et les autorités, initiatives qui assurent l'inclusivité, le droit de parole et la

sûreté de tous et toutes y compris les femmes, les jeunes et les personnes qui se sentent exclues ou stigmatisées. S'assurer que les voix de toutes les populations puissent s'exprimer sans crainte, soient entendues et respectées dans les efforts de résolution des conflits.

3.10. Disposer de statistiques et de données fiables, détaillées et fréquentes sur les inégalités de tous types : le premier pas pour réduire les inégalités : Pour atteindre l'objectif de réduire les inégalités, il faut disposer de données **fiables, détaillées et régulièrement actualisées** sur les niveaux de revenu et de richesses au Burkina Faso. Ces données doivent également être de qualité, être communiquées à une fréquence appropriée et être ventilées sur plusieurs axes d'inégalités dans divers domaines : santé, éducation, sécurité alimentaire et nutritionnelle, travail digne ou participation politique. Le corpus ainsi collecté doit permettre de fixer des objectifs de réduction des inégalités, et d'en faire un suivi à la hauteur des enjeux.

CONCLUSION

Les inégalités ne sont pas le fruit du hasard, mais le résultat de choix politiques. Le Burkina Faso se classe 182e sur 189 pays suivant l'indice de développement humain (IDH 2019) avec à la clé une perte de bien-être des populations du Burkina Faso de 30 % due aux inégalités.

Ces inégalités se manifestent dans tous les domaines de la vie : économique, social, politique et relations de genre... Elles impactent de façon plus prononcée les femmes, les jeunes, les personnes déplacées internes et les personnes vivant avec un handicap au Burkina Faso, surtout dans les milieux ruraux et isolés.

Les inégalités menacent la cohésion sociale du pays, ainsi que les efforts déployés pour lutter contre la pauvreté et pour atteindre les ODD. Elles alimentent les injustices et les tensions, mettent à mal le contrat social et créent un environnement propice à l'instabilité et à l'insécurité.
Réduire les inégalités constitue un défi permanent et demande que les parties prenantes notamment l'État s'investissent dans des réformes des politiques publiques ambitieuses pour aboutir à des changements positifs et durables en matière de fiscalité, dépense sociale, travail digne, bonne gouvernance, adaptation au changement climatique… qui bénéficient aux populations.

A la faveur de l'élection présidentielle de novembre 2020, la société civile saisit cette opportunité pour demander aux candidats de s'engager à réduire les inégalités en intégrant dans leurs programmes de société, leurs propositions de mesures articulées autour d'une dizaine points principaux : éducation, santé, fiscalité, droit du travail, agriculture, changements climatiques, égalité de genre, gouvernance inclusive, réponse humanitaire.

SOMMAIRE

#2 INTRODUCTION

#4 1. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS PERSISTANTES : UNE NÉCESSITÉ URGENTE DANS LE MONDE POST-COVID-19

#5 1.1. Inégalités économiques

#12 1.2. Inégalités sociales

#20 1.3. Inégalités politiques

#23 1.4. Les inégalités de genre et les sociétés pacifiques

#27 2. RÉSULTAT DES CHOIX POLITIQUES : UN CONTRAT SOCIAL PROCHE DE LA RUPTURE

#28 2.1. Un système fiscal plus progressif bénéficierait aux politiques de dépense sociale

#30 2.2. Éducation, santé et protection sociale pour tous et toutes

#31 2.3. L'insuffisant compromis avec des politiques d'agriculture dignes bien-financées : un obstacle majeur pour la vie digne de la population rurale

#33 2.4. Un faible engagement en faveur d'un travail digne et décent

#33 2.5. Des défis persistants en matière de gouvernance et dans la lutte contre la corruption

#34 2.6. Politiques d'adaptation au changement climatique pour le présent et le futur

#35 3. PROPOSITIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AUX PRINCIPAUX CANDIDATS ET CANDIDATES À LA PRÉSIDENCE

#36 3.1. Une éducation publique universelle, gratuite, de qualité et accessible pour tous et toutes

#38 3.2. Un système de santé et de protection sociale qui réduit l'écart entre les plus riches et les plus démunis

#38 3.3. Politiques fiscales plus progressives

#38 3.4. Renforcer la protection des droits du travail et adopter des politiques favorisant un marché du travail inclusif qui assure un travail digne et de qualité, en particulier aux femmes et à la jeunesse

#39 3.5. Mieux soutenir les politiques agro sylvo pastorales, fauniques et halieutiques avec un souci de justice et d'équité afin de mieux accompagner les producteurs et productrices familiaux

#39 3.6. Des politiques d'adaptation efficaces face au changement climatique qui renforcent les capacités de prévention et de résilience des populations les plus directement touchées

#40 3.7. La promotion de l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles dans tous les domaines de la vie

#40 3.8. Pour une gouvernance inclusive à tous les niveaux de décision et une protection et une extension de l'espace civique

#41 3.9. Une réponse humanitaire qui réponda de façon adéquate, suffisante et redevable aux besoins des plus vulnérables y compris les femmes et des jeunes

#42 3.10. Disposer de statistiques et de données fiables, détaillées et fréquentes sur les inégalités de tous types : le premier pas pour réduire les inégalités

#43 CONCLUSION

LISTE DES GRAPHIQUES

#5 GRAPHIQUE 1 : incidence de la pauvreté monétaire par région en 2014 (Burkina Faso)

#7 GRAPHIQUE 2 : répartition de l'ensemble des revenus au niveau national en fonction de la classe économique en 2014 (Burkina Faso)

#8 GRAPHIQUE 3 : évolution du niveau de vie (consommation) des 10 % les plus riches et des 10% les plus pauvres entre 1994 et 2014 (Burkina Faso)

#12 GRAPHIQUE 4 : espérance de vie en années selon la région (Burkina Faso, 2018)

#13 GRAPHIQUE 5 : répartition de la population par classe économique en fonction du temps mis pour accéder aux services de santé (Burkina Faso)

#14 GRAPHIQUE 6 : ratio Médecins/Population, par région au 31 décembre 2018

#18 GRAPHIQUE 7 : taux de fréquentation scolaire des 13-16 ans au Burkina Faso en fonction de la classe économique

#33 GRAPHIQUE 8 : tendance de gouvernance globale du Burkina Faso (Classement Indice Mo Ibrahim 2019)

LISTE DES TABLEAUX

#14 Tableau 1 : Taux d'accès à l'eau potable en 2019 par région au Burkina Faso

#33 Tableau 2 : Tableau récapitulatif du score, du classement et de la tendance 2008-2017 du Burkina Faso (Tendances de gouvernance globale ; classement Indice Mo Ibrahim 2019)

LISTE DES ENCADRÉS

#10 Encadré 1 : La Covid-19 : un défi qui risque d'aggraver la crise de la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans le pays

#19 Encadré 2 : Un accès difficile aux services sociaux de base et une crise humanitaire qui exacerbe les inégalités

#22 Encadré 3 : la perte ou la destruction des documents personnes une limitation de l'exercice des droits civils fondamentaux.

Ce document a été rédigé par Cristina Rovira Izquierdo et Amélie Gauthier. Nous remercions Issaka Ouandaogo, Valentín Vilanova, Nobila Maxime Ouedraogo, Ousmane Diallo, Marc Kabore, Karime Sere, Imma de Miguel, Susana Ruiz Rodriguez, Hannah Cooper, Pauline Seguelas, Michael Sladeczek, Issoufou Porgo, Assane Dramane Sankara, Sylvestre Tiemtoré et Julia García, pour leurs commentaires et apports. Nous remercions également Jérôme Richard et Pierre Le Grand (eXceLingua) pour la correction et révision du texte.

NE LAISSEZ PERSONNE SUR LE BORD DU CHEMIN

#agircontrelesinégalités

LUTTONS CONTRE LES INEGALITES

2020

www.agircontrelesinegalites.com | Facebook.com/agircontrelesinégalités

SPONG

AFJ/BF

LE BALAI CITOYEN

OXFAM

DANIDA
Danish
International
Development
Agency